

Le feuilleton
de Wajdi Mouawad

Relations

société politique religion

NUMÉRO 675

MARS 2002

Quel régime pour la retraite?

Radiographie
d'un système

L'épouvantail
démographique

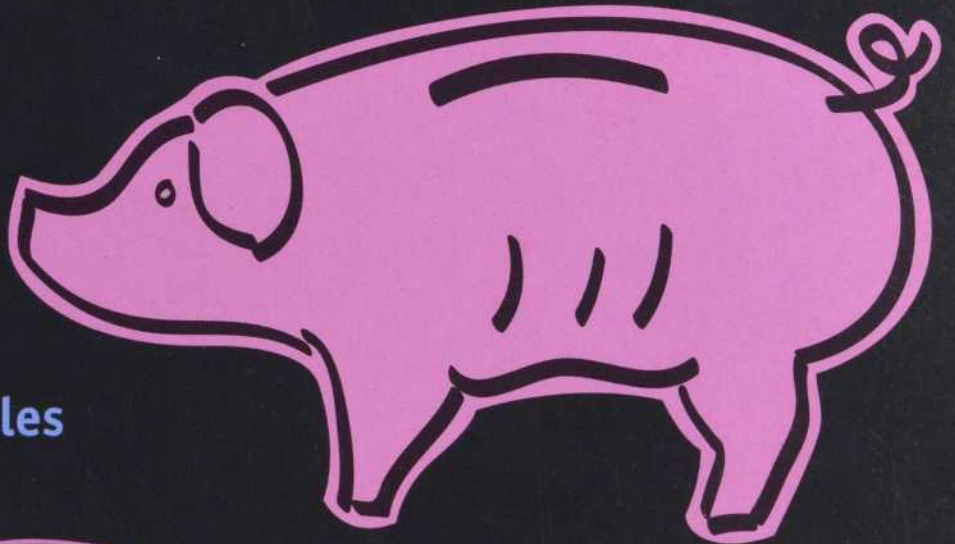
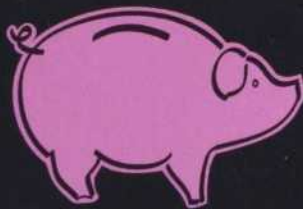
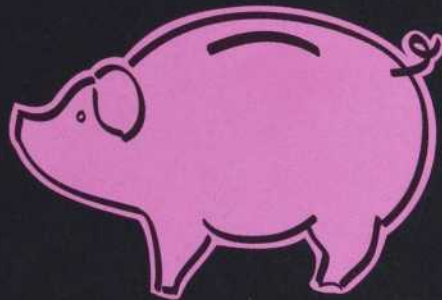
Un fossé qui persiste

Les visées internationales
de Tony Blair

4,95 \$



ARTISTE INVITÉ :
DAVID LAFRANCE



4 actualités

HORIZONS

- 9 LES NOUVEAUX EXCLUS
GUY PAIEMENT

27 en bref

ailleurs

- 28 LES VISÉES INTERNATIONALES DE TONY BLAIR
ALEX MACLEOD

CONTROVERSE

- 30 FAUT-IL METTRE DES LIMITES
À L'UNION CIVILE?
MICHEL MORIN ET MARIE-BLANCHE TAHON

regard

- 32 SILLONS POUR L'ÉDUCATION DE LA FOI
ANNE-MARIE AITKEN

feuilleton

- 36 ARCHITECTURE D'UN MARCHEUR (5)
WAJDI MOUAWAD

38 multimédias

40 Livres

DOSSIER

10 QUEL RÉGIME POUR LA RETRAITE?

La retraite, ça se prépare, dit-on! Pour éviter que nos vieux jours deviennent synonymes de pauvreté, il convient d'épargner quand on travaille. Mais encore faut-il avoir de l'argent à mettre de côté... Quand le système de retraite devient de plus en plus une affaire privée, chacun de nous doit se transformer en boursicotier et lier son sort aux marchés financiers. Une valeur fondamentale, la solidarité, subit alors une incessante fluctuation à la baisse. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner de plus près la question des régimes de retraite.

- 12 RADIOGRAPHIE D'UN SYSTÈME
MICHEL LIZÉE

- 18 L'ÉPOUVANTAIL DÉMOGRAPHIQUE
JEAN PICHETTE

- 23 UN FOSSÉ QUI PERSISTE
RUTH ROSE

ARTISTE INVITÉ

Charme, séduction, haine et révolte frappent ses corps et ses portraits. Peints ou gravés, les héros des œuvres du jeune peintre montréalais **David Lafrance** subissent des doubles traitements : séduction et fuite, lutte et paresse, amour et cruauté. La beauté sert d'appât; la douleur est un costume; sous de brillants et détaillés ornements, se dissimule la pire attitude. Les émotions sont débordantes, conclusion de malaises et de fous rires. L'homme et la femme se côtoient de façon chaotique, illustrant les grands thèmes de la réussite, de la confiance et de la compétition.

Relations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX

25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél. : (514) 387-2541
télééc. : (514) 387-0206

relations@cjf.qc.ca

DIRECTEUR

Jean-Marc Biron

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean Pichette

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Anne-Marie Aitken

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Jean-Claude Ravet

DIRECTION ARTISTIQUE

Mathilde Hébert

ILLUSTRATIONS

Garnotte
Lino (ecco_lino@hotmail.com)
Marc Séguin

RÉVISION/CORRECTION

Éric Massé

IMPRESSION

HLN, Sherbrooke

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Michel Beaudin,
Céline Dubé, Guy Dufresne, Élisabeth
Garant, Joseph Giguère, Fernand
Jutra, Nicole Laurin, Françoise
Nduwimana, Guy Paiement,
Francine Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Dominique
Boisvert, René Boudreault, Marc
Chabot, Jean-Marc Éla, Vivian Labrie,
Wajdi Mouawad, Jean-Paul Rouleau

Les articles de *Relations* sont
répertoriés dans *Repère* et dans
l'Index de périodiques canadiens,
publication de Info Globe.
Dépôt légal, Bibliothèque nationale
du Québec.

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais
8 numéros (un an) : 30 \$
(taxes incluses)
Deux ans : 55 \$ (taxes incluses)
À l'étranger : 35 \$ Étudiants : 25 \$

TPS : R119003952
TVQ : 1006003784

Nous reconnaissons l'aide financière du
gouvernement du Canada, par l'entremise
du Programme d'aide aux publications
(PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

ISSN 0034-3781
Envoi de Poste-publication
Entregistrement n° 09261

L'alchimie médicale

Dans un rapport déposé en décembre dernier, le comité permanent sur la Santé aux Communes s'opposait au brevetage des « composantes biologiques humaines ». En janvier, le comité apprenait pourtant, comme à peu près tout le monde, que l'Office de la propriété intellectuelle du Canada émet déjà des brevets pour des gènes humains, et ce, depuis une vingtaine d'années. Le président de la Commission d'appel des brevets justifiait même cette pratique en disant qu'un gène « n'est pas vraiment quelque chose qui se produit naturellement »!

Faut-il s'étonner, dans un contexte où plusieurs acceptent que l'identification d'un gène suffise à conférer un droit de propriété à son découvreur, que des pressions en faveur d'une privatisation – même partielle – du système de santé puissent désormais s'exercer ouverte-

ment? C'est en effet une marchandisation de la vie humaine qui se dessine dans tout ce qui gravite autour de « l'industrie de la santé ». Le rapport Mazankowski, qui accordait récemment le blanc-seing à une plus grande place du secteur privé dans le système de santé albertain, ne constitue donc pas une surprise : il s'inscrit parfaitement dans cette logique.

La santé, au Québec et au Canada comme partout ailleurs, constitue aujourd'hui le fer de lance d'une campagne sans précédent de privatisation du monde. Bien sûr, ce n'est pas là le seul endroit où se font entendre les sirènes de l'efficacité et de la responsabilité individuelle – la question des régimes de retraite, qui fait l'objet du dossier de ce numéro, le montre très bien. Mais la santé, maintenant érigée en véritable religion, constitue le lieu par excellence du développement d'une demande virtuellement infinie de soins, comme l'avait bien compris le célèbre Dr Knock, selon qui « tout homme bien portant est un malade qui s'ignore ». La porte se trouve ainsi ouverte pour une explosion des coûts de santé, qui deviennent de plus en plus difficiles à supporter. De là à se tourner vers le privé, il n'y a qu'un pas, que certains franchissent allégrement.

Si la santé est d'abord une affaire individuelle, pourquoi priver des meilleurs soins ceux qui sont prêts à en défrayer eux-mêmes les coûts, ce qui contribuerait du même coup à désengorger le système public de santé? Cette façon d'aborder le problème de l'accès aux soins de santé fait actuellement tache d'huile dans le débat sur l'avenir du système de santé. Elle réduit ainsi à une question technique, administrative, un problème d'abord d'ordre philosophique : comment penser l'articulation entre individu et société dans le domaine de la santé, si intimement lié – bien qu'irréductible – à ce qu'il y a de plus singulier en chacun de nous?

La santé renvoie à une certaine conception de la normalité, par opposition

au pathologique, lié à la maladie. Elle demeure ainsi indissociable d'un rapport à l'autre, sans lequel l'idée même d'une norme s'évaporerait. Dans un mode où chacun tend à devenir pour lui-même le seul arbitre de la norme légitime, il ne faut toutefois pas s'étonner que la définition de la santé devienne de plus en plus élastique, jusqu'à évoquer chez certains un possible dépassement de la mort-comme ultime idéal à atteindre. L'abolition de toute limite à la vie tendant ainsi à devenir la raison d'être du système de santé, on comprend que l'industrie du vivant trouve là une mine d'or à exploiter, avec la complicité du marché, habitué à dissoudre toute norme (toute limite) dans la seule valeur – le prix – acceptée en son sein.

Mais comment faire tenir dans un même monde un ensemble dispersé d'individus vivant dans l'illusion de leur souveraineté absolue? À défaut de poser franchement cette question, le fractionnement du monde en une multitude d'îlots individuels risque de faire éclater l'individu lui-même en une quantité infinie de « matériaux biologiques », « réparables » par une médecine *high-tech*. Tous les apôtres de la « propriété intellectuelle » dans le domaine du vivant travaillent en ce sens avec acharnement, et avec une insondable légèreté.

Tout cela ne signifie bien sûr pas qu'il faille mettre fin au combat contre la maladie. Il s'agit de sortir la question de la santé du cadre étroit de l'offre et de la demande de soins dans lequel on tend à l'enfermer. Autrement, on n'en finira jamais avec cette chimère des idéologues du privé nous offrant une nouvelle version de la transmutation chère aux alchimistes. Ce n'est pas vrai que tout ce que touche le privé se transforme en or. Et même si ce l'était, il faudrait peut-être commencer à craindre le spectre du roi Midas...

JEAN PICHETTE



DAVID LAFRANCE, MALADE, EAU FORTÉ, 1999

Le plan antiterroriste canadien : attention danger!

Les pressions américaines mettent en péril les droits et libertés des Canadiens



ESTIBALITZ JIMENEZ

L'AUTEUR, JURISTE AU PAYS BASQUE ESPAGNOL ET ASSISTANTE DE RECHERCHE, TERMINE UN DOCTORAT EN CRIMINOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Plusieurs pays ont accusé le Canada d'être une « passoire » pour les terroristes et d'avoir des lois trop laxistes face aux immigrants et aux réfugiés. George W. Bush souhaiterait une harmonisation des lois de l'immigration, de la sécurité et des douanes. Afin de garantir les relations politiques et commerciales entre les deux pays, le Canada semble prêt à céder aux pressions américaines et à abandonner certaines compétences en matière de politique étrangère. Le gouvernement a ainsi développé un plan antiterroriste (projet de loi C-36, Loi antiterroriste, projet de loi C-42, Loi sur la sécurité publique, et projet de loi C-44 sur la divulgation d'informations relatives aux passagers des compagnies aériennes) qui a été sévèrement critiqué comme portant atteinte aux droits et aux libertés des Canadiens.

DAVID LAFRANCE, VOYEURS, HUILE/TOILE, 32 x 36, 2001

Ce plan poursuit plusieurs objectifs : empêcher les terroristes d'entrer au Canada; fournir des outils permettant d'identifier, de poursuivre en justice, de condamner et de punir les terroristes; empêcher que la frontière canado-américaine ne soit bloquée par la surveillance antiterroriste; collaborer avec la communauté internationale et aborder les causes profondes du terrorisme. Une somme de 7.7 milliards de dollars a été réservée à ces fins. Ces projets modifieront au moins une vingtaine de lois et devraient permettre la ratification des deux conventions des Nations unies sur la lutte antiterroriste.

Le Canada a renforcé les mesures en matière d'immigration : contrôle de sécurité au début du processus de détermination du statut de réfugié; capacité de détention accrue des ressortissants étrangers au Canada qui ne sont pas en



mesure de s'identifier de manière satisfaisante; suspension ou cessation des procédures de détermination du statut de réfugié s'il y a des motifs raisonnables de croire que le demandeur d'asile est un terroriste; intensification des mesures d'expulsion; embauche de nouveaux employés aux frontières et à l'étranger; peines plus sévères envers les personnes qui se livrent à l'introduction de clandestins; etc. Toutes ces mesures risquent de compromettre la protection que le Canada doit aux réfugiés en vertu de la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés.

La Loi antiterroriste (Projet de loi C-36), entrée en vigueur le 24 décembre 2001, est la source de multiples controverses. Les pouvoirs supplémentaires ac-

cordés à l'Exécutif et aux forces de l'ordre soulèvent beaucoup d'inquiétudes. Plusieurs sont d'avis que le Gouvernement dispose déjà de nombreux outils juridiques et que les nouvelles mesures risquent de restreindre l'exercice des droits et libertés, sans s'avérer pour autant efficaces. Pour la première fois, la loi définit « l'activité terroriste ». Cette définition est trop vaste et trop floue. Des juristes défendant des personnes accusées d'infractions terroristes et des journalistes entretenant des rapports particuliers avec certaines de leurs sources pourraient être visés. La loi n'établit pas de distinction claire entre terrorisme, activité criminelle non terroriste et dissidence politique non terroriste. La Loi antiterroriste vise aussi à donner de nou-

veaux instruments d'enquête aux agences de renseignements et aux organismes d'application de la loi.

La Loi antiterroriste fera l'objet d'un examen par le Parlement trois ans après son adoption. Seules les dispositions relatives à la détention préventive et aux audiences d'investigation sont soumises à une clause crépusculaire particulière. Nous sommes donc loin de l'exigence des partis d'opposition et des organismes de défense des droits civils d'une clause crépusculaire générale applicable à l'ensemble des mesures exceptionnelles adoptées par la loi.

Le projet de loi C-42 sur la sécurité publique autorise, quant à lui, deux mesures particulièrement controversées : déclarer l'état d'urgence sans qu'il y ait une guerre officiellement déclarée et sans examen parlementaire pour vérifier s'il est conforme à la Charte canadienne des droits et libertés; établir des « zones de sécurité militaire » afin de protéger le personnel et l'équipement des Forces canadiennes et des forces étrangères qui se trouvent à l'extérieur des installations de la Défense nationale.

En vertu du projet de loi C-44 sur la divulgation d'informations relatives aux passagers des compagnies aériennes, entré en vigueur le 18 décembre 2001, les com-

pagnies aériennes devront désormais fournir « toute » information requise par un pays étranger. Le Commissaire à la protection de la vie privée au Canada a publiquement dénoncé cette loi, du fait qu'aucune restriction ne soit imposée aux États-Unis quant à la façon dont ces renseignements peuvent être utilisés par la suite.

Le Canada pourra difficilement résister aux pressions américaines en faveur de mesures répressives. Certains invoquent l'abandon de la souveraineté canadienne. Le pire serait l'abandon d'une certaine conception du droit et des droits. ●



Senghor après la mort de Senghor

Il faut redécouvrir l'œuvre du poète sénégalais au-delà des divergences d'appréciation de sa politique et de ses engagements

JOSEPH DJOSSOU

Léopold Sédar Senghor, dont la pensée et l'action politique auront marqué toute une époque, est mort en décembre dernier. Celui qui s'était volontairement retiré – fait rare – de la présidence de la république du Sénégal, en 1980, laisse une œuvre intellectuelle considérable. Un héritage pour tous ceux pour qui, en Afrique et dans le monde, penser signifie encore quelque chose. Léopold Sédar Senghor était, en effet, un penseur polymorphe. Son œuvre a polarisé l'attention de la jeunesse africaine pendant les deux premières décennies des indépendances. Y a-t-il eu un débat théorique, pendant cette période, qui ne soit tombé directement ou indirectement dans le champ conceptuel élaboré par le penseur de la négritude? Son œuvre concerne des genres aussi variés que la poésie (*Chants d'ombre, Hosties noires...*), la linguistique (*La dialectique du nom-verbe en wolof...*), la politique (*Liberté I. Négritude et humanisme,*

Liberté II. Nation et voie africaine du socialisme, Pour une relecture africaine de Marx et de Engels...). Est-il nécessaire de rappeler, ici, le contexte qui a donné naissance à cette activité intellectuelle?

«Tiens, maman, voilà un nègre!» C'est ainsi que s'exclamait à Paris, en tremblant, dans les années 30 du siècle dernier, le petit Blanc qui courait se blottir dans les bras de sa mère. Enfant, il avait déjà intégré à sa spontanéité, malgré lui, l'intolérante question du personnage de Montesquieu : « Comment peut-on être persan? » Comme on sait, la question est une affirmation : elle est l'expression la plus achevée du mépris et de la négation de l'Autre, en l'occurrence le Noir. Le moment d'engendrement de cette négation, c'est celui de la rencontre avec l'Europe. Il faut appeler d'un vilain nom cette vilaine chose : la colonisation. Nous autres, Noirs, nous avons fait de façon dramatique l'expérience de la métaphore hégélienne du maître et de l'esclave.

La négritude de Senghor est à la fois la prise de conscience de ce mépris de l'homme noir et une façon de le combattre. Jean-Paul Sartre rend bien compte de ce qu'a pu être la négritude pour ses initiateurs, Senghor et Césaire, lorsqu'il écrit : « Puisqu'on l'opprime dans sa race et à cause d'elle, c'est d'abord de sa race qu'il (le Nègre) lui faut prendre conscience. » L'œuvre de Senghor apparaît donc rétrospectivement comme une tentative de récupération, de réhabilitation de l'être culturel des peuples noirs en général, africains en particulier. « Nous ne voulons plus être des sujets », écrit-il dans un texte de *Liberté*. Autrement dit : nous voulons nous affranchir de la tutelle coloniale et de toutes les formes d'assujettissement. On voit donc, clairement, que la finalité de l'écrivain, quoi qu'on ait pu écrire ou penser de la négritude, reste fondamentalement politique. Il faudra, pour s'en convaincre, relire aujourd'hui, avec toute l'attention qu'elles méritent, ces lignes pourtant limpides : « Mais pourquoi ce titre de *Liberté*? C'est que les écrits ici réunis ont pour thème général la conquête de la liberté, comme recouvrement et affirmation, défense et illustration de la personnalité collective des

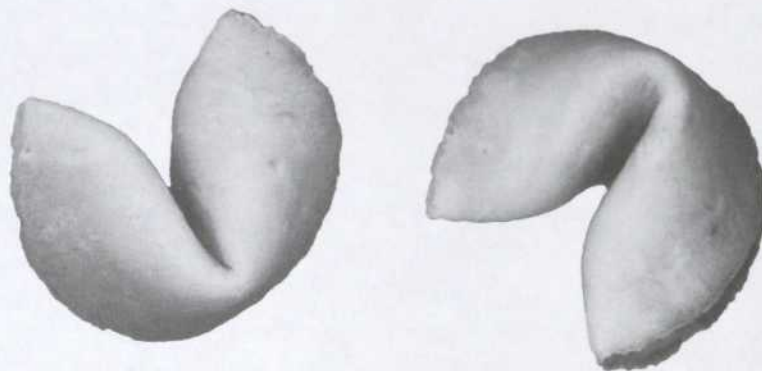
L'AUTEUR EST
PROFESSEUR DE
PHILOSOPHIE AU
COLLÈGE FRANÇOIS-
XAVIER-GARNEAU



L'AUTEUR EST
PROFESSEUR AU
DÉPARTEMENT
DE TRAVAIL SOCIAL
DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC À HULL

peuples noirs : de la négritude. L'indépendance nationale ne saurait avoir un autre sens... » On peut donc considérer historiquement la négritude non seulement comme un moment provisoire, passager de la pensée du poète-président, le moment où le Nègre se pose en s'opposant, mais aussi comme la philosophie, le fondement de sa politique, une politique fondée sur une certaine idée de l'homme noir. Nous n'avons donc pas affaire chez Senghor à une simple mode littéraire mais à un mouvement progressif, il faut même dire progressiste.

Curieusement, et en dépit de sa générosité, nous avons eu affaire à une œuvre mal aimée, et pour cela même malmenée : sur des registres parfois différents, mais toujours avec la même veine et la même ardeur, Wole Soyinka, Marcien Towa, Stanislas Adotevi, Yves Bénot, René Depestre ont sonné, tour à tour, la charge contre la négritude senghorienne. Il y avait quelque chose d'excessif dans cette polémique et qui ne permettait pas de se rendre compte de ce que nous avons appelé le caractère progressif de l'œuvre, de ses retours parfois subtils, sur elle-même. Il est vrai cependant que l'œuvre de Léopold Sédar Senghor n'est pas exempte de tout péché. Certaines formules abruptes ont pu faire croire au lecteur que sa négritude fonctionnait davantage comme une sorte de scarification indélébile qui nous collait à la peau, indifférente aux variations du temps. C'est, en effet, Senghor, dont le génie nous paraît, pourtant, comme une sorte d'évidence sensible, qui a écrit, en 1939 que « l'émotion est nègre comme la raison est hellène ». Il reste à savoir, encore aujourd'hui, dans quelle mesure de telles formules accomplissent le sens véritable de l'œuvre. Il faut que nous apprenions à redécouvrir Senghor après la mort de Senghor et que nous le lisions avec toute la rigueur qui s'impose, en dépit des appréciations nécessairement divergentes du bilan de sa politique et des réserves face à certains de ses engagements. ●



Remous dans le quartier chinois de Montréal

L'attrait du jeu serait-il le signe d'une difficulté d'intégration des Chinois à leur société d'accueil?

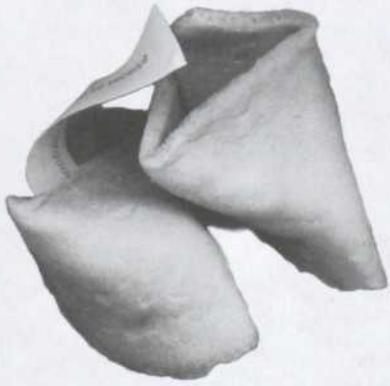
AMMON JACOB SUISSA

Le 17 janvier dernier, plusieurs journaux révélèrent l'existence d'un projet – gardé secret jusqu'à cette date – prévoyant l'implantation d'un « mini casino » dans le quartier chinois de Montréal. Certains responsables de la communauté chinoise se sont prononcés publiquement contre ce projet, dénonçant dans la même foulée les dégâts déjà fort nombreux des jeux de hasard au sein de leur communauté qui compte environ 50 000 membres. Selon un sondage réalisé en mai 1996 auprès de celle-ci, 3 % des personnes interrogées seraient des joueurs à problèmes et 1,7 % des joueurs pathologiques. Ce pourcentage est plus élevé que la moyenne québécoise à la même période. Comment expliquer que la communauté chinoise soit plus encline à pratiquer des jeux de hasard?

En Occident, pour comprendre le phénomène des jeux pathologiques, on a développé un discours qui blâme l'individu au lieu de promouvoir un discours qui analyse les structures, les acteurs sociaux et culturels à la source de ces problèmes sociaux. Privilégiant un vocabulaire et des métaphores d'origine biologique et médicale, ce discours sert encore aujourd'hui de point de référence pour élucider tel ou tel problème relié aux dépendances (toxicomanie, jeu,

dépendance affective, etc.). Ceci étant, des études scientifiques réalisées au Canada et en Australie montrent que les communautés asiatiques, et notamment les communautés d'origine chinoise, sont porteuses d'une conception du jeu qui attribue la fortune, acquise par la chance et le hasard, à certaines traditions et à certains rituels. Des auteurs parlent même de « culture de la chance ». La Chine populaire, se basant sur la classification chinoise des désordres mentaux, ne reconnaît pas l'excès dans le jeu comme relevant d'un trouble de santé mentale, comme c'est le cas en Occident. Elle comprend le jeu comme le produit d'une société dysfonctionnelle, relevant plus d'une mauvaise influence sociale que d'une maladie mentale. Dès lors, en Chine, la réponse sociale est davantage punitive, envisagée dans une perspective de rééducation sociale. Selon cette logique, on comprend mieux pourquoi, dans les communautés chinoises qui vivent en Occident, le jeu pathologique, taxé de « maladie mentale », est plus tabou et davantage sous-estimé qu'il ne l'est en Chine.

Des études menées auprès des communautés chinoises de Hong Kong et des États-Unis ont montré que ces personnes croient que les événements de leur vie sont davantage dictés par des forces externes que par des forces internes, telles la connaissance, la confiance et la



bonne estime de soi. Des croyances fortes influencent leurs comportements et les incitent à jouer de manière excessive. Autrement dit, les Chinois misent sur la chance et le hasard pour leur apporter la prospérité économique.

Les valeurs socioculturelles étant déterminantes dans la relation que les individus établissent avec le jeu de hasard, l'alcool ou les médicaments, on ne peut transposer les modalités d'intervention ou de traitement d'une culture à

une autre. Celles-ci relèvent de trajectoires sociales et historiques particulières, non interchangeables.

Il serait donc sage que la direction de Loto-Québec décrète un moratoire sur l'expansion des jeux de hasard afin justement d'étudier les répercussions sociales et économiques auprès des groupes sociaux et culturels les plus susceptibles de développer des relations de dépendance et d'excès. Deux cents millions de dollars viennent d'être investis dans des appareils de loterie vidéo sophistiqués. La nomination, à la tête de Loto-Québec, de M. Frigon, connu pour son approche de rendement et de rentabilité à tout prix lorsqu'il était directeur de la Société des alcools du Québec, laisse penser qu'on privilégie actuellement la piste d'une augmentation des revenus provenant du casino et des jeux de hasard plutôt que

celle d'un temps d'arrêt pour évaluer l'action. Il faut féliciter certains responsables de la communauté chinoise de s'être élevés contre le projet de mini-casino et surtout d'en avoir débattu ouvertement dans l'espace public.

Enfin, l'État québécois, en tant que responsable d'une grande partie de la croissance de la production d'espaces de jeu, pourrait lancer un message clair aux citoyens et aux citoyennes du Québec quant aux dangers réels rattachés à celle-ci, en offrant des mesures qui iraient dans le sens d'une réduction des incidences pathologiques plutôt que de leur augmentation. ●



Le désastre argentin

L'Argentine se retrouve aujourd'hui en faillite publique et privée

GRACIELA DUCATENZEILER
ET JORGE NIOSI

Élève modèle du consensus de Washington et de la théorie économique néolibérale, l'Argentine connaît une des pires crises de son histoire. La population vivant sous le seuil de la pauvreté a atteint 15 millions de personnes (sur un total de 38 millions) et les inégalités ont battu tous les records. Les files d'émigrants potentiels s'allongent devant les ambassades et les bidonvilles se multiplient. Les dettes de l'État et de nombreuses entreprises industrielles ont franchi des seuils intolérables.

Le 20 décembre 2001, l'administration radicale a été renversée, non pas par un coup d'État militaire mais par un coup de casseroles accompagné de saccages, lui rappelant qu'elle n'avait pas tenu ses promesses. La nouveauté de cette crise

est l'absence des militaires qui, depuis les années 1930, se sont chargés de dénouer les conflits politiques en imposant une paix autoritaire.

Cette fois-ci, le gouvernement a été renversé par ceux qui avaient voté pour lui deux ans auparavant, principalement les classes moyennes. Ce mouvement spontané – sans leader, ni organisation, ni drapeaux partisans – a été provoqué par la rage, la frustration et l'impuissance face à un gouvernement qui leur faisait payer les frais de l'échec des politiques économiques néolibérales. La classe politique a été pointée du doigt pour son inaptitude à gouverner, son manque de transparence, son abus de pouvoir, sa corruption et sa démission face au capital étranger. Entre le 20 décembre 2001 et le 1^{er} janvier 2002, il a fallu quatre présidents, plus de 30 morts, des centaines de blessés, des « festivités » que seule une guerre aurait pu

rendre plus tristes et plus désolantes, pour que la classe politique comprenne que le temps était venu de baisser les drapeaux partisans et d'entamer une politique d'accords.

Le 1^{er} janvier 2002, Eduardo Duhalde, vice-président durant le premier mandat de Carlos Menem, ex-gouverneur de la province de Buenos Aires et sénateur, assumait la présidence de la nation. Dans un geste de grandeur, ce personnage controversé, épousant les pires défauts et les quelques vertus de la classe politique argentine, renonçait à poser sa candidature à la présidence en 2003 au nom du Parti péroniste. Il démissionnait de tous les postes qu'il occupait à l'intérieur de son parti et proposait un gouvernement formé par des représentants des différents secteurs du spectre politique. Si le problème politique paraît réglé, au moins à court terme, reste à résoudre le désastre économique.

Quelles ont été les raisons de la crise? Le carcan de la convertibilité, qui établissait la parité entre le dollar et le peso,

LES AUTEURS SONT
RESPECTIVEMENT
PROFESSEURE DE SCIENCE
POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL ET
PROFESSEUR DE GESTION
À L'UQAM



MANIFESTATION
DEVANT LA COUR
SUPRÊME DE BUENOS
AIRES, EN JANVIER
2002, CANAPRESS/
DANIEL LUNA, 2002

avec son corollaire de dette, de destruction de l'industrie locale et de chômage généralisé, a provoqué des retraits massifs de devises des banques. Le gouvernement a gelé les avoirs des particuliers et a limité leurs retraits à 250 \$US, mettant ainsi le feu aux poudres, car cette mesure a particulièrement touché la classe moyenne, les riches ayant déjà envoyé leurs avoirs à l'étranger.

Le gouvernement Duhalde a adopté une série de mesures pour enrayer la crise : dévaluation et abandon de la convertibilité pour réduire les importations et augmenter les exportations, maintien des restrictions aux retraits bancaires et transformation des dettes des particu-

liers et des PME envers les banques, de dollars en pesos, jusqu'à un montant de 100 000 \$. Par ailleurs, il a supprimé le droit des entreprises privatisées de comptabiliser leurs tarifs en dollars et de les indexer à l'inflation. Ces mesures sont de nature à apporter un certain soulagement à court terme, mais ne peuvent en aucune façon mettre fin à la crise. D'une part, une partie de l'industrie argentine n'existe plus et ne peut donc être réanimée par la dévaluation. D'autre part, le gouvernement n'a rien proposé pour réduire la position dominante d'une poignée d'entreprises sur leur marché respectif. Par ailleurs, le maintien des restrictions bancaires risque de provoquer les manifestations d'une population abusée.

Le gouvernement navigue de Charybde en Scylla : en permettant aux épargnants de retirer leurs économies des banques, il risque de mettre le système financier

en faillite; en le leur interdisant, il affaiblit encore plus la demande des consommateurs et compromet la relance, avec le risque de subir la colère populaire.

La capacité du gouvernement de sortir l'Argentine de la crise dépend, d'une part, des appuis politiques qu'il sera en mesure d'obtenir aussi bien à l'intérieur de son propre parti, affaibli par des luttes intestines, qu'auprès d'une population méfiante à l'égard des politiciens et dont les classes moyennes ont traditionnellement été antipéronistes. Elle dépend, d'autre part, des liens de coopération qu'il pourra créer, tant auprès des organisations financières internationales que des entreprises étrangères qui ont été si généreusement servies par la convertibilité. ●

Les nouveaux exclus

GUY PAIEMENT

Quand la société change, la façon de comprendre la question sociale se modifie aussi. Malheureusement, beaucoup de personnes, à commencer par nos décideurs, ne semblent pas avoir tiré les conclusions qui s'imposent.

La question sociale a une longue histoire. Qu'il suffise de rappeler que nous avons partagé, lors de la Révolution tranquille, la dynamique de la modernité. Nous avons des retards à rattraper et nous avons mis les bouchées doubles. Pour ce qui a trait à la pauvreté et à l'exclusion qu'elle engendre, nous avons avalisé les idées du temps. L'instruction et le progrès économique permettaient d'entrer dans la modernité et l'État qui se construisait avait pour tâche de favoriser l'accès de toute la société à ce progrès. D'où un État interventionniste qui prenait acte des interdépendances engendrées par les nouvelles divisions du travail et qui pouvait tabler sur celles-ci pour en appeler à la solidarité de tous. Certes, un bon nombre de citoyens ne pouvaient guère suivre le rythme d'ensemble. Des problèmes de santé, de manque d'instruction ou de vieillesse les reléguèrent au bord de la route. L'objectif politique consista dès lors à les intégrer à la société moderne en marche. Les exclus pouvaient ainsi espérer profiter, un jour, des promesses de la modernité. Comme les nouvelles structures qui se mettaient en place n'étaient alors pas remises en question, il revenait à l'État de se doter de moyens pour aider les exclus à mieux fonctionner dans celles-ci. Chaque fonctionnement « problématique » allait être circonscrit et distingué des autres et, pour chacun d'entre eux, on pouvait trouver un spécialiste qui travaillerait à l'intégration de la personne exclue.

Même si cette dynamique de la modernité a produit de nombreux fruits, elle est aujourd'hui dépassée. Nous sommes désormais entrés dans un autre contexte qui n'est plus la modernité mais la mondialisation des marchés, la transformation du rôle de l'État et la complexification des identités personnelles et sociales. Dans cette mouvance, l'État n'est plus perçu comme le seul maître d'œuvre des progrès de la société. Il devient plutôt le haut-parleur qui rappelle

De nouveaux exclus apparaissent en la personne des travailleurs sans emploi durable qui ne sont plus jugés utiles pour la bonne marche de la mondialisation de l'économie.

les contraintes extérieures qui lui échappent, qu'il s'agisse du déficit zéro ou de notre place dans la mondialisation. De nouveaux exclus apparaissent en la personne des travailleurs sans emploi durable qui ne sont plus jugés utiles pour la bonne marche de la mondialisation de l'économie.

Or, de multiples acteurs de la société civile ont déjà pris acte des changements en cours et revendiquent d'être, eux aussi, les définisseurs des limites. Limites pour l'environnement, limites pour assurer le développement des personnes, limites pour avoir prise sur leur territoire et leur milieu de vie. L'État, pour sa part, a pris acte des mutations en cours et tente de se mettre à l'heure des changements qui se dessinent. Mais il le fait encore trop souvent avec la mentalité d'hier. Comme s'il suffisait de trouver de meilleures techniques de gestion pour tout prévoir et tout encadrer. Comme s'il s'agissait de faire du retour à l'emploi une sorte de mantra et d'intégrer, à n'importe quel prix, les exclus aux structures

économiques qui produisent et produiront encore des exclus.

Voilà pourquoi des groupes de plus en plus nombreux rappellent au gouvernement qu'il lui appartient de jouer à fond la carte de sa propre compétence. Qu'il s'agisse de la Marche des femmes contre la violence et la pauvreté ou encore du Collectif pour une loi contre la pauvreté, des milliers de citoyens disent aux élus que notre société doit se donner des balises pour assurer le développement des personnes et de leurs milieux et être ainsi en mesure de jouer un rôle original dans le nouveau contexte mondial; que cette tâche appartient en propre à l'État et qu'il y gagnerait à ne pas utiliser les régions ou les milliers de groupes communautaires pour se dérober à sa tâche. On pense, bien sûr, à une politique fiscale qui chercherait clairement à diminuer les écarts entre les différentes catégories de citoyens. On songe à un grand débat sur un revenu minimum garanti ou encore un revenu de citoyenneté. On pourrait ajouter une politique de la famille et de la population, ou encore une redéfinition du rôle du député ou de la possibilité d'un vote proportionnel. Toutes ces propositions circulent depuis un certain temps, mais nos décideurs donnent l'impression d'avoir peur de ce qui ne sort pas de leurs officines.

Pour le reste, les arrimages devront se faire progressivement, mais avec un climat de confiance dans les capacités de la société civile à imaginer, elle aussi, les orientations pour demain. Nous sommes encore loin du compte. ●



L'AUTEUR EST AGENT
DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AU
CENTRE SAINT-PIERRE

Quel régime pour la retraite?

JEAN PICHETTE

Chaque année, peu de temps après les campagnes de solidarité ponctuelle propres au temps des Fêtes, la saison des REÉR reprend de plus belle. Les propositions alléchantes pour nous assurer une retraite dorée viennent alors de partout, avec, à la clef, une incitation de taille : des économies d'impôts! En ces temps où tout ce qui gravite de près ou de loin dans les arcanes de l'État devient suspect, la promesse d'une diminution des charges fiscales prend des airs de sésame ouvrant la porte du bonheur à 65 ans (ou moins encore pour les plus chanceux). L'idée est on ne peut plus simple : il suffit à l'État de laisser souffler les pauvres contribuables pour leur permettre de préparer adéquatement leurs vieux jours.

Il peut paraître saugrenu aujourd'hui de réfléchir sur la pertinence d'un régime de retraite qui fait la part si belle à l'initiative individuelle. Après tout, ceux qui sont trop portés sur la prodigalité ne devraient-ils pas assumer eux-mêmes les conséquences de leur insouciance? Ainsi posée, la question appelle une réponse qui semble aller de soi. Les choses sont pourtant loin d'être aussi simples. À trop vouloir conjuguer la retraite sur le mode de la responsabilité individuelle, nous risquons de préparer des lendemains qui déchantent, même pour les plus économes.

Il y a quelque chose de pourri au royaume des régimes de retraite. La logique dans laquelle nous nous enfonçons contraint chacun d'entre nous à un choix pernicieux : nourrir un système qui détruit jusqu'à l'idée de solidarité ou se préparer à vivre notre retraite dans la pauvreté (à moins de repousser toujours plus loin le moment de la sortie du marché du travail). Comme si la voie de la solidarité devait nécessairement mener à la pauvreté, au partage de simples miettes...

Sous le regard bienveillant – et avec la bénédiction – des institutions économiques internationales, les systèmes de retraite de par le monde subissent actuellement d'immenses pressions pour briser la solidarité entre les générations, au nom d'une efficacité accrue. D'immenses

Des régimes pour tous les goûts...

Régime à cotisations déterminées : régime collectif de retraite où les cotisations à payer par les participants au régime sont déterminées d'avance, contrairement au montant des prestations qui seront versées à la retraite, qui dépend des cotisations accumulées et des rendements obtenus sur les placements.

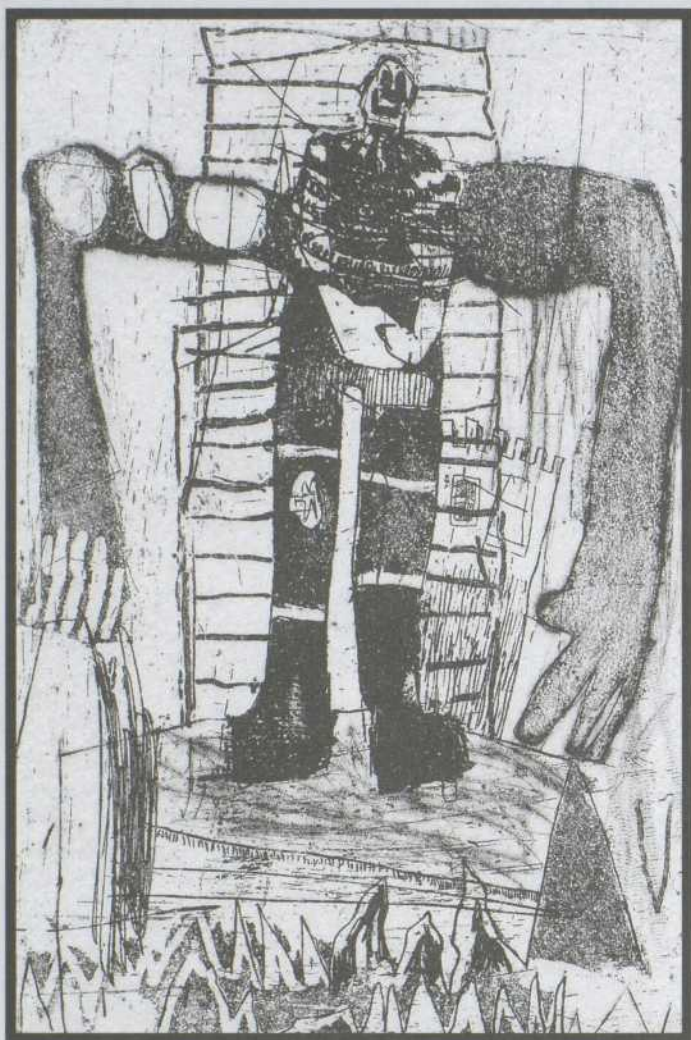
Régime à prestations déterminées : régime collectif de retraite où le montant des prestations versées à la retraite (ou la façon de calculer ce montant) est établi à l'avance, contrairement au montant des cotisations à verser par les travailleurs actifs, qui dépend des calculs (variant dans le temps) tentant d'estimer le niveau requis de cotisations permettant d'assurer que l'actif du système soit suffisant pour verser les prestations établies.

Régime de retraite par capitalisation : régime de retraite dans lequel les cotisations versées pour la retraite sont injectées dans les marchés financiers, afin que les sommes ainsi prélevées

auprès des travailleurs actifs puissent fructifier et permettre le versement des prestations de retraite au moment où ces travailleurs quitteront le marché du travail.

Régime de retraite par répartition : régime de retraite dans lequel des prélèvements effectués sur le salaire des travailleurs actifs, au cours d'une période donnée, financent directement les prestations versées aux personnes retraitées, pour la même période.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) : régime individuel d'épargne pour la retraite qui permet, aux fins de l'impôt, de déduire de son revenu pour l'année courante les sommes investies dans ce régime et de ne pas y ajouter les revenus générés par ces placements. Les montants ainsi épargnés, et les revenus de placement en résultant, ne deviennent imposables qu'au moment où l'épargnant les retire du régime.



sommes d'argent susceptibles d'assurer une meilleure répartition de la richesse entre les générations sont ainsi détournées vers des canaux privés promettant aux meilleurs investisseurs de belles plages ensoleillées pour les dernières années de leur vie. Quant aux autres...

Il n'est pourtant inscrit nulle part qu'il faille vider les goussets collectifs et abandonner chacun à son sort, bon ou mauvais. Un régime de retraite digne de ce nom ne peut encourager chacun à passer entre les mailles du fisc pour faire fructifier son argent dans des circuits financiers aveugles à toute considération sociale. C'est pourquoi la question de la retraite en est une éminemment politique. Il ne s'agit pas simplement de choisir entre des « recettes » techniques plus ou moins efficaces mais de rappeler qu'un

régime de retraite n'est jamais neutre et qu'il met en jeu des valeurs fondamentales qu'on ne peut voiler sous une raison gestionnaire.

En proposant un dossier sur les régimes de retraite, l'équipe de *Relations* ne cherche aucunement à condamner ceux et celles qui sont contraints d'entrer dans la ronde des « produits financiers » – REÉR et autres subterfuges – pour éviter la pauvreté à leur sortie du marché du travail. Nous voulons plutôt replacer cette question dans son orbite politique, parce que nous croyons que c'est la seule façon de sortir d'un dilemme inacceptable.

DAVID LAFRANCE,
SEUL ET MUSCLÉ,
EAU FORTE, 2000

Radiographie d'un système

Nos trop modestes régimes publics condamnent à la pauvreté les personnes âgées n'ayant pas d'autres sources de revenus. Les régimes privés se présentent alors comme une panacée... pour ceux et celles qui en ont les moyens. Rien n'interdit pourtant de modifier les régimes publics afin de les bonifier.

MICHEL LIZÉE

L'AUTEUR EST
ÉCONOMISTE ET
COORDONNATEUR
DU SERVICE AUX
COLLECTIVITÉS
À L'UQAM

En raison de sa complexité apparente, la question des régimes de retraite est souvent une question que nous renouons à comprendre, quitte à nous en préoccuper un peu plus quand nous serons près de la retraite. Pourtant, après avoir vécu de nos revenus de travail pendant un peu plus de 30 ans, nous dépendrons de nos régimes publics et complémentaires de retraite pendant une période presque aussi longue, compte tenu de l'espérance de vie accrue des personnes qui prennent leur retraite aujourd'hui.

Il ne faut donc pas attendre le moment de la retraite pour commencer à nous en préoccuper. Un peu comme le lièvre de la fable, se réveiller à 54 ans est un peu tard pour commencer à s'occuper sérieusement de sa sécurité de revenu à la retraite. D'autant plus que pour beaucoup trop d'entre nous, la retraite maintient, voire accentue, notre pauvreté. Rappelons qu'en 1998, 14 % des couples de plus de 65 ans étaient pauvres, de même que 39 % des hommes seuls de plus de 65 ans et ... 56 % des femmes seules de plus de 65 ans!

Nos régimes publics de retraite sont à ce point modestes qu'ils condamnent à la pauvreté les personnes âgées n'ayant pas d'autres sources de revenus que ceux provenant des régimes de retraite privés et des REÉR. Mais comment fonctionnent nos régimes publics de retraite? Et comment s'articulent-

ils avec les régimes complémentaires (privés) de retraite, qui bénéficient d'une aide fiscale de l'État?

Un système à plusieurs volets

D'un pays à l'autre, la façon dont s'imbriquent les régimes publics, complémentaires et privés de retraite varie considérablement. Le Canada, à l'instar des autres pays anglo-saxons, se caractérise par des régimes publics modestes qui n'assurent même pas un revenu égal au seuil de pauvreté. Ce n'est que grâce aux régimes de retraite d'employeurs et aux REÉR, qui bénéficient d'une aide fiscale considérable sous forme de déduction des cotisations, mais surtout de non-imposition des revenus de placement, que nous pouvons espérer maintenir notre niveau de vie à la retraite, ce qui requiert un revenu équivalent à environ 75 % du revenu gagné auparavant.

Pour mieux comprendre comment ces différents étages s'articulent entre eux, prenons l'exemple de trois personnes, Ronald, Amélie et Jean-Pierre, qui prennent leur retraite à 65 ans (tableau 1). Ronald est un travailleur « moyen », qui a gagné pendant chaque année de sa vie active un salaire égal au salaire industriel moyen. Amélie, moins fortunée, a gagné en moyenne seulement la moitié de ce salaire industriel moyen, ce qui la placerait un peu en haut du seuil de pauvreté, tandis que Jean-Pierre, plus chanceux, a gagné une fois et demie ce salaire moyen.

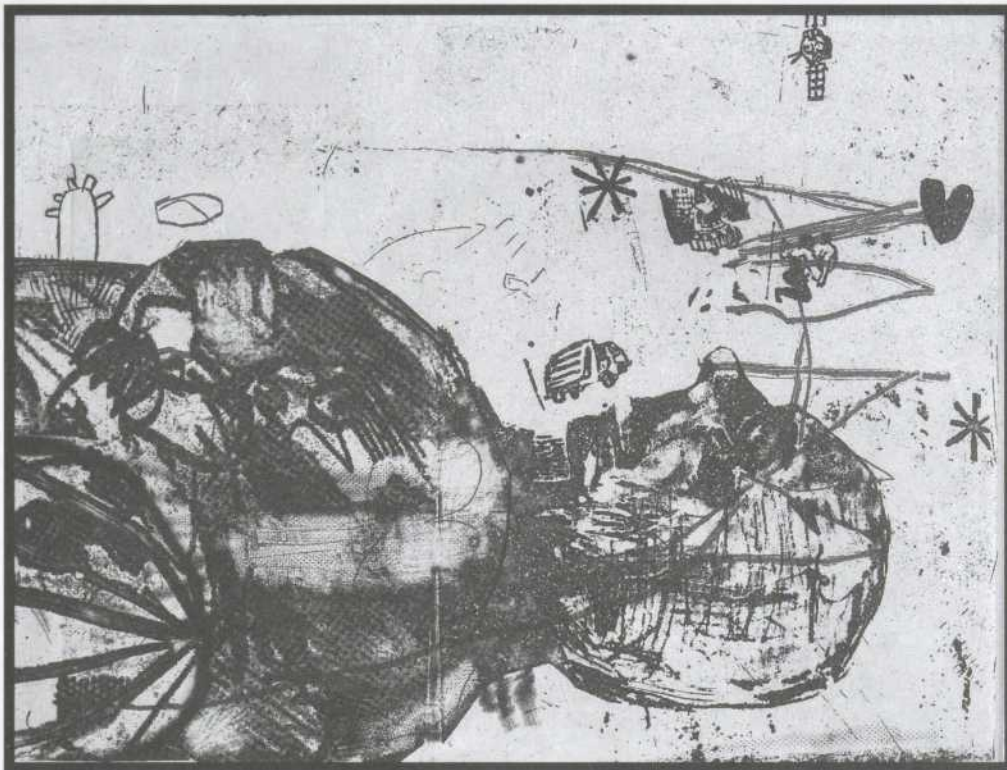
En ce qui a trait aux régimes publics, ces trois personnes auront droit à la Pension de sécurité de vieillesse (PSV), une prestation de 5 176 \$ versée aux personnes résidentes canadiennes de plus de 65 ans. Ce programme, administré par le gouvernement fédéral et financé à même nos impôts, était une mesure universelle, mais le gouvernement Mulroney a introduit en 1989 une coupure qui prévoit une récupération, à compter d'un revenu net de 53 960 \$, de 15 cents pour chaque dollar de revenu supplémentaire. Au Québec, Ronald, Amélie et Jean-Pierre auront également droit au Régime des rentes du Québec (RRQ), mis sur pied en 1966, qui est fondé sur les revenus gagnés pendant toute la vie active, soit entre 18 ans et l'âge de la retraite. Il assure une rente égale à 25 % du niveau des revenus gagnés jusqu'à concurrence du Maximum des gains admissibles (MGA), lequel s'élève à 38 300 \$ en 2001. Enfin, si leur revenu total est insuffisant, elles auront droit au Supplément de revenu garanti (SRG), un programme fédéral d'assistance non imposable qui vise à assurer un revenu minimal. Le montant maximum versé par le SRG est de 6 152 \$, mais ce montant est réduit de 50 ¢ pour chaque dollar de revenu en plus de la PSV : une personne seule dont le revenu excède 17 480 \$ n'a donc pas droit à ce supplément.

Si ces trois personnes prennent leur retraite à 65 ans en 2001, qu'est-ce qui les attend en termes de revenus de retraite? Le tableau nous décrit leur situation respective, en précisant les revenus additionnels requis (provenant de régimes

TABLEAU 1 - Revenus provenant des régimes publics dans le cas d'une retraite à 65 ans et revenus additionnels requis (provenant de régimes complémentaires de retraite ou de REÉR) pour réaliser l'objectif d'un taux de remplacement du revenu de 75 % (barèmes 2001)

% DU SALAIRE MOYEN EN 2001	AMÉLIE 50 % (19 150 \$)	RONALD 100 % (38 300 \$)	JEAN-PIERRE 150 % (57 450 \$)
RÉGIMES PUBLICS			
PSV	5 176 \$	5 176 \$	5 176 \$
RRQ	4 650 \$	9 300 \$	9 300 \$
SRG MAXIMUM	3 827 \$	1 502 \$	1 502 \$
TOTAL	13 653 \$	15 978 \$	15 978 \$
TAUX DE REMPLACEMENT MAXIMUM DES RÉGIMES PUBLICS	71 %	42 %	28 %
REVENU RGR/REÉR REQUIS POUR UN TAUX DE REMPLACEMENT DE 75 %	2 978 \$	14 249 \$	28 612 \$
ÉPARGNE REQUISE POUR ASSURER CE TAUX DE REMPLACEMENT DE 75 %*	42 156 \$	201 722 \$	405 051 \$

* Nous avons présumé ici un taux de rendement net de 7,5 %, un taux d'inflation de 3 % et un décès à 85 ans.



complémentaires de retraite ou de REÉR) afin de réaliser l'objectif d'un taux de remplacement du revenu de 75 %.

Le tableau indique que le taux de remplacement des régimes publics n'apparaît acceptable *a priori* que dans le cas d'Amélie, mais même dans ce cas, les revenus totaux d'Amélie seront inférieurs au seuil de pauvreté.¹ D'ailleurs, les revenus assurés par les régimes publics dans les deux autres cas sont également inférieurs au seuil de pauvreté, même si Ronald et Jean-Pierre reçoivent la rente maximale du Régime des rentes du Québec!

Le taux de remplacement des régime publics, en l'absence de tout autre revenu, baisse à 42 % pour un salarié à revenu moyen comme Ronald, et à 28 % seulement pour un salarié comme Jean-Pierre qui gagne une fois et demie le salaire industriel moyen. Ronald, mais encore plus Jean-Pierre, devront donc compter sur un régime de retraite d'employeurs ou sur des revenus de REÉR élevés s'ils veulent maintenir leur niveau de vie une fois retraités, comme l'illustre la dernière ligne du tableau. Pour pouvoir maintenir leur pouvoir d'achat respectif, il faudrait qu'Amélie ait accumulé à 65 ans un capital de plus de 42 000 \$, Ronald 201 000 \$ et Jean-Pierre 405 000 \$!

Compte tenu du caractère modeste des régimes publics, c'est sur les régimes de retraite d'employeurs et les REÉR que notre système s'appuie en pratique, pour prétendre atteindre son objectif d'une véritable sécurité du revenu à la retraite. À l'instar des autres pays anglo-saxons, la classe moyenne est donc amenée à voir son salut non pas dans un régime public

garantissant le droit à une retraite décente, mais dans des régimes privés bénéficiant de déductions fiscales pour assurer la continuité de leur niveau de vie. Cela est encore plus vrai dès qu'une personne aspire à prendre sa retraite à 55 ou 60 ans, un objectif irréaliste sans régime de retraite généreux ou un portefeuille REÉR bien garni.

Nos régimes publics sont peut-être peu généreux, mais les régimes privés actuels peuvent encore moins suffire à la tâche, à moins d'avoir la chance de bénéficier d'un régime de retraite avantageux chez son employeur (une minorité de travailleurs et de travailleuses, essentiellement syndiqués, en bénéficient) ou d'avoir des revenus suffisamment élevés pour pouvoir épargner. Ce diagnostic est d'ailleurs confirmé pour l'essentiel dans une étude récente de Statistique Canada, la première du genre, qui concluait que « 33 % des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 45 à 64 ans n'avaient probablement pas épargné suffisamment pour rem-

Ce sont d'abord les personnes les plus riches qui ont les moyens d'épargner et de profiter des avantages fiscaux liés aux régimes de retraite et aux REÉR. Plus on est riche, plus on en profite. Les déclarations fiscales fédérales de 1998 montrent ainsi que 47 % des contribuables les plus pauvres (20 000 \$ de revenus et moins) obtiennent 3 % des économies d'impôts totales, tandis que les 3,7 % les plus riches (80 000 \$ de revenus et plus) en accaparent 26 %, soit 2,2 milliards \$! Dans la même veine, une étude récente de Statistique Canada concluait que 13 % des familles possédaient des avoirs de retraite supérieurs à 200 000 \$, soit les deux tiers des avoirs de toutes les familles, tandis que une famille sur trois dont le soutien principal était âgé de 65 ans ou plus ne possédait aucun avoir de retraite.

SOURCE AVOIRS DE RETRAITE PRIVÉS : 1999, PAR KAREN MASER ET THOMAS DUFOR, STATISTIQUE CANADA, 2001, 75-001-XIF.

1. Ce seuil de pauvreté, déterminé par le Conseil national du bien-être social en s'appuyant sur les données de Statistique Canada, s'élevait à 17 060 \$ en 2000 pour une personne seule vivant dans une ville de 500 000 habitants et plus. Il existe également des données pour les couples, mais nous avons préféré nous en tenir à trois personnes seules pour simplifier l'analyse.

DAVID LAFRANCE,
TROP D'OUVRAGE,
EAU FORTÉ, 2001

placer les deux tiers de leurs gains avant la retraite ou pour générer un revenu de retraite supérieur au SFR (seuil de faible revenu). Il augmente à 44 % si quatre cinquièmes des gains avant la retraite doivent être remplacés. La proportion est beaucoup plus importante pour les personnes seules.² Si nous souhaitons une sécurité du revenu à la retraite assurant un revenu minimum décent et une continuité du niveau de vie pour tous, c'est du côté des régimes publics que nous devons d'abord regarder.

Le rôle central des régimes publics

Plusieurs raisons militent en faveur de meilleurs régimes de retraite publics pour assurer un revenu suffisant aux personnes retraitées.

Un régime public de retraite assure par définition une couverture universelle à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. En comparaison, à peine un peu plus de quatre travailleurs sur dix sont couverts par des régimes privés (dont certains ne sont guère généreux!) et la proportion des personnes contribuant à des REÉR suffisamment pour espérer maintenir leur niveau de vie après la retraite est trop faible, particulièrement parmi les personnes à revenu faible et moyen et les personnes seules.

Un régime public repose sur la solidarité sociale de toutes les personnes actives sur le marché du travail : le risque est partagé par l'ensemble de la société au lieu d'être exclusivement soutenu par chaque groupe de travailleurs membres d'un même régime de retraite ou par chaque individu confronté à la fois aux risques du marché du travail et à ceux des marchés financiers.

Un régime public est par définition entièrement transférable lorsque le travailleur change d'emploi au cours de sa carrière. En comparaison, le seul mécanisme de transfert universellement accessible dans les régimes de retraite à prestations déterminées est un mécanisme qui fait perdre beaucoup d'argent à la personne qui a perdu son emploi.

Un régime public est en mesure de protéger les travailleurs qui ont une expérience d'insécurité d'emploi et de discontinuité d'activités de travail, grâce entre autres au mécanisme prévu par le Régime des rentes pour supprimer, dans le calcul de la rente à verser, les cinq années les moins bonnes pendant la carrière, années qui correspondent souvent à des périodes d'études, de chômage ou de travail à temps partiel ou occasionnel, et ainsi augmenter la moyenne qui servira à calculer la rente. Il en est de même pour les dispositions relatives à l'invalidité³ ou à l'éducation des jeunes enfants.

2. *Les avoirs et les dettes des Canadiens. Perspectives sur l'épargne au moyen des régimes de pension privés*, 2001, p. 10. On remarquera que le taux de remplacement que nous utilisons, 75 %, se situe à mi-chemin entre les deux taux auxquels se réfère Statistique Canada.

3. Rappelons toutefois que le gouvernement du Québec a coupé de 30 %, en 1997, la rente de retraite – payable à 65 ans – des personnes devenues invalides avant 60 ans. Une coupure inacceptable qui a frappé des personnes déjà très vulnérables!

Parce qu'ils s'appuient sur le pouvoir de taxation des gouvernements et sur la possibilité de transfert intergénérationnel, les régimes publics sont à même de garantir le versement des rentes, incluant une pleine indexation des rentes de retraite en fonction de la hausse du coût de la vie ou des revenus moyens. En comparaison, à peine un travailleur sur six, membre d'un régime d'employeur, bénéficie de la pleine indexation au coût de la vie: ce pourcentage tombe à 1 % des membres de régimes du secteur privé!

Compte tenu que la retraite est un phénomène démographique qui touche l'ensemble de la population, un régime public est davantage en mesure de déterminer une politique de financement et un taux d'épargne optimaux sur le plan macroéconomique ainsi qu'une politique de placement visant à la fois un développement économique durable, une croissance de l'emploi et de la productivité de même qu'un rendement financier adéquat qui permettront à la société, dans le futur, de répartir une richesse nationale accrue entre travailleurs actifs et retraités.

Ce dernier point demande des explications dans la mesure où il y a une perception partagée par plusieurs et alimentée par les médias, « qu'il n'y aura plus d'argent dans la caisse quand ce sera mon tour de devenir retraité ». Pourtant, un régime de retraite public a précisément l'avantage de pouvoir

Pour une vraie sécurité du revenu

MICHEL LIZÉE

La lutte contre la pauvreté des personnes âgées et l'objectif du maintien du niveau de vie à la retraite passent par l'amélioration des régimes de retraite publics. Plusieurs rapports, groupes d'étude et organisations syndicales, de femmes ou de défense des personnes retraitées y sont allés au fil des ans de leurs propositions. On peut les regrouper en trois types d'hypothèses.

Une première hypothèse serait d'améliorer le programme fédéral PSV/SRG pour que leur valeur combinée atteigne le seuil de pauvreté, ce qui comprendrait un barème d'environ 17 500 \$ pour une personne seule et de 23 500 \$ pour un couple. On pourrait répartir l'amélioration des deux programmes fédéraux en augmentant la PSV à 50 % de ce seuil de pauvreté, ce qui signifie que le Supplément de revenu garanti atteindrait jusqu'à une fois et demie le seuil de pauvreté.

Une deuxième hypothèse consisterait à cibler les personnes âgées les plus pauvres en augmentant le Supplément de revenu garanti (SRG) ou, ce qui revient au même, en améliorant les régimes de Supplément de revenu garanti provinciaux là où ils existent (le Québec n'a jamais procédé à la mise sur pied d'un tel programme, contrairement à d'autres provinces, et des groupes de retraités militent activement pour sa mise en place).

L'objection la plus courante à ces deux premières approches est qu'elles établiraient un revenu plancher pour les



assurer le versement de telles rentes sans nécessiter un niveau excessif d'épargne.

Dans le cas de la Pension de sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti, la formule de financement est simple : ce sont les impôts payés par les contribuables canadiens, particuliers et entreprises, qui financent les prestations

personnes de plus de 65 ans nettement plus élevé que le revenu plancher assuré par l'aide sociale aux personnes de moins de 65 ans et aux familles. Comment justifier un tel écart? On pourrait évidemment répondre que le problème se situe du côté de l'aide sociale et que les niveaux actuels d'aide sociale sont maintenus aussi bas que possible pour maintenir l'incitation au travail, alors que le salaire minimum n'assure pas lui non plus un niveau de vie décent...

Une troisième approche, mise de l'avant notamment par des syndicats et des groupes de femmes, consisterait à améliorer le Régime des rentes du Québec : le maximum des gains admissibles passerait de 100 % à 150 % du salaire industriel moyen, ce qui amènerait le plafond de revenu assuré en 2001 de 38 300 \$ à 57 450 \$; et le taux de remplacement du revenu passerait de 25 % à 50 %. Cette mesure pourrait s'implanter sur une période de 15 à 20 ans et bénéficier des liquidités accrues générées par les cotisations excédentaires pour accroître la sécurité des prestations versées aux retraités pendant les prochaines décennies.

Les économies qu'engendrerait cette mesure sur le Supplément de revenu garanti au fur et à mesure de sa mise en place devraient être réinvesties dans le SRG pour améliorer la situation des personnes retraitées actuelles les plus pauvres.

Comment Amélie, Ronald et Jean-Pierre s'en tireraient-ils avec une telle réforme?

Si on procédait à la réforme proposée du RRQ sans toucher aux autres programmes en place (PSV, SRG), la situation de nos trois amis serait radicalement améliorée. C'est ce qu'illustre le tableau 2, en présumant que la réforme aurait déjà été pleinement en vigueur en 2001.

courantes des retraités. Compte tenu du niveau modeste des prestations versées, et tant que le gouvernement fédéral ne renie pas le contrat social passé avec chaque génération, le problème ne se posera pas.

Le financement du Régime des rentes du Québec

Le cas du Régime des rentes du Québec demande un peu plus d'explications. Depuis sa mise sur pied en 1966, le Régime des rentes se finance par des cotisations versées par les employés et les employeurs sur la base des revenus gagnés. Ce sont ces

cotisations qui servent à payer les rentes de retraite pour l'année en cours. En clair, les revenus gagnés par les travailleurs actifs servent à financer la consommation courante des personnes retraitées. C'est là l'aspect « répartition » du Régime des rentes. Mais si on s'en tenait à cette seule formule, le taux de cotisation pourrait fluctuer fortement d'une année à l'autre

Ce tableau nous indique que le taux de remplacement des régimes publics assure un taux de remplacement de revenu adéquat à Amélie, mais avec un revenu total encore légèrement inférieur au seuil de pauvreté. Toutefois, il n'est plus exigé d'Amélie qu'elle ait accumulé des épargnes-retraite, une hypothèse plus réaliste compte tenu de son niveau de revenu avant la retraite. Ronald et Jean-Pierre n'ont plus droit au SRG, mais doivent néanmoins participer à un régime d'employeur ou épargner pendant leur vie active s'ils veulent maintenir un taux de remplacement de 75 %.

TABLEAU 2 - Revenus provenant des régimes publics dans le cas d'une retraite à 65 ans et revenus additionnels requis (provenant de régimes complémentaires de retraite ou de REÉR) pour réaliser l'objectif d'un taux de remplacement du revenu de 75 % (barèmes 2001, mais avec une réforme du RRQ où le MGA = 150 % du salaire industriel moyen et le taux de remplacement = 50 %).

	AMÉLIE 50 % (19 150 \$)	RONALD 100 % (38 300 \$)	JEAN-PIERRE 150 % (57 450 \$)
% DU SALAIRE MOYEN EN 2001			
RÉGIMES PUBLICS			
PSV	5 176 \$	5 176 \$	5 176 \$
RRQ	9 575 \$	19 150 \$	28 725 \$
SRG MAXIMUM	1 365 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	16 116 \$	24 326 \$	33 901 \$
TAUX DE REMPLACEMENT MAXIMUM DES RÉGIMES PUBLICS	84 %	64 %	59 %
REVENU RCR/REÉR REQUIS POUR UN TAUX DE REMPLACEMENT DE 75%	0 \$	4 399 \$	9 187 \$
ÉPARGNE REQUISE POUR ASSURER CE TAUX DE REMPLACEMENT DE 75 %*	0 \$	62 276 \$	130 053 \$

* Nous avons présumé ici un taux de rendement net de 7,5 %, un taux d'inflation de 3 % et un décès à 85 ans.

et, un peu comme un régime pyramidal, seuls les premiers retraités seraient gagnants tandis que tous les suivants finiraient par payer plus que les prestations qu'ils vont en retirer. Ceci ne serait pas nécessairement inacceptable si on se rappelle, par exemple, que les premiers retraités du Régime sont aussi ceux qui ont financé la Révolution tranquille, la réforme de l'État québécois, la modernisation des systèmes de santé et d'éducation, etc. Mais une telle approche maintenue indéfiniment poserait un problème d'équité intergénérationnelle dans un contexte de vieillissement de la population où un pourcentage décroissant de travailleurs actifs devrait supporter une proportion croissante de personnes retraitées.

Ce problème avait déjà été envisagé au début du Régime. C'est pourquoi on avait décidé que le niveau initial des cotisations dépasserait le montant des prestations à payer pour ainsi constituer la Réserve, dont la gestion serait confiée à la Caisse

de dépôt et placement du Québec. La Caisse est un organisme public chargé de faire fructifier cette réserve, et d'autres fonds gouvernementaux ou caisses de retraite du secteur public, avec un double objectif : réaliser un rendement financier adéquat et contribuer au développement économique du Québec pour que les prochaines générations de travailleurs du Québec aient un emploi productif et rémunérateur leur permettant de supporter les retraités d'alors. Ce double mandat a amené la Caisse de dépôt et placement à faire des placements en obligations et actions canadiennes et internationales, à investir dans des participations directes dans des entreprises d'ici pour appuyer leur développement et leur expansion, et à constituer un portefeuille immobilier impressionnant. Il est généralement reconnu d'ailleurs que la Caisse s'est dans l'ensemble acquittée professionnellement et adéquatement de son double mandat, et son expertise a été reconnue ici et ailleurs à de nombreuses reprises.

Toutefois, les changements démographiques des 20 dernières années nous menaient tout droit à des hausses de taux

L'indexation des rentes de retraite

Plusieurs dimensions des régimes complémentaires de retraite mériteraient un examen, mais attardons-nous ici à l'absence d'indexation des rentes de retraite, aussi bien pour les salariés actifs que pour les retraités actuels dans une grande majorité de régimes, ce qui entraîne une détérioration continue du niveau de vie lors de la retraite qui s'étalera, pour plusieurs, sur deux ou trois décennies, voire davantage. Or, à peine 16 % des membres de régimes sont protégés par une clause d'indexation, et ce pourcentage baisse à 1 % seulement dans les régimes de retraite du secteur privé.

Les employeurs ont souvent profité, ces dernières années, des rendements élevés sur les marchés financiers pour mettre la main sur les surplus actuariels par le biais de congés de cotisation tandis que leurs retraités, dont les cotisations avaient pourtant permis de générer ces rendements élevés, voyaient leur pouvoir d'achat baisser d'année en année. Dans le projet de loi 102 adopté en 2000, le gouvernement québécois n'a prévu aucune forme minimale d'indexation après la retraite et a aggravé la situation en bloquant la possibilité pour les retraités d'exercer des recours judiciaires contre les entreprises qui se prévaudront de congés de cotisation en suivant la procédure prévue. On peut déjà s'attendre à ce que les organisations de retraités interviennent lors des prochaines élections pour rappeler cet enjeu important.

Pour une gestion démocratique des fonds

Les caisses de retraite, et à un moindre degré les REÉR, seront un lieu de débat et de confrontation sociale au cours des prochaines années pour que la gouvernance de ces actifs reflète le fait qu'il s'agit du capital des travailleurs en vue de

leur retraite. Ceux-ci ont donc le droit d'être informés de ce qui est fait avec leur argent et d'avoir leur mot à dire sur cette gestion afin qu'elle soit conforme à leur intérêt exclusif et compris dans toutes ses dimensions. Dans le cas des caisses de retraite, et encore plus dans le cas des fonds communs de placement, ceci demandera une réglementation renforcée garantissant l'application de ces droits. Mais cela demandera aussi une vigilance, une sensibilité et un engagement accrus de la part des membres et cotisants de ces régimes, comme de leurs organisations syndicales et d'autres institutions intéressées, pour que se développe une véritable action citoyenne éclairée quant à l'utilisation de ces ressources considérables.

À l'heure de la mondialisation, le capital financier exerce aujourd'hui une telle hégémonie sur le fonctionnement de nos sociétés et les orientations de nos gouvernements que les personnes et les groupes préoccupés d'assurer un mode de développement où primerait la démocratie, la justice, le droit des communautés à se développer, l'intérêt de la majorité populaire et la protection de l'environnement, doivent aujourd'hui s'atteler au renforcement des solidarités et à la construction d'outils permettant cette solidarité, ici et ailleurs. La société civile, mais également les États, souffrent d'un décalage institutionnel par rapport aux milieux corporatifs et financiers dans l'édification des règles régissant le fonctionnement du capitalisme à l'échelle mondiale. On peut faire le pari que plusieurs personnes qui seront sensibilisées aux enjeux de la gestion de leur épargne-retraite – individuelle ou collective – et qui poseront des gestes à ce niveau se sentiront moins impuissantes face à la mondialisation et prêtes à s'investir davantage, et sous des formes multiples, pour construire une société meilleure. ●

de cotisation tellement élevées qu'on pouvait s'inquiéter de la viabilité *politique* d'un système de retraite devenu trop coûteux aux yeux de la population active et des entreprises. Après avoir hésité et différé les nécessaires décisions, les gouvernements du Canada et des dix provinces ont accepté de réformer, en 1997, le financement du Régime pour en assurer la viabilité. La solution retenue consistait à augmenter rapidement, pendant une période de cinq ans, le taux de cotisation d'un total de 6,4 % à une cotisation totale de 9,9 % en 2003 (partagée moitié-moitié entre employés et employeurs). Cette hausse de cotisation vers un niveau de cotisation permanent qui se rapproche du coût réel à long terme du régime et qui intervient alors que les *baby-boomers* sont encore au travail, permet d'enrayer la baisse de la réserve (qui se trouvait alors à un niveau inférieur à l'équivalent de deux années de prestations) pour la faire augmenter vers un niveau qui culminera à près de l'équivalent de cinq ans de prestations vers 2020 et baissera graduellement par la suite. Elle se trouvera encore, en 2050, après avoir supporté le gros de la cohorte des *baby-boomers*, à un niveau comparable à celui en vigueur au moment de la réforme de 1997.

Des évaluations actuarielles périodiques devraient nous permettre de nous assurer que la situation évolue selon les prévisions. S'il devait s'avérer que la situation évolue moins favorablement que prévu, il suffira que les gouvernements réagissent avec un ajustement de la cotisation, sans attendre que la situation se dégrade, pour maintenir la viabilité du système et garantir à tous les retraités, actuels et futurs, le versement des rentes promises.

Des milliards gérés par d'autres!

Les actifs des caisses de retraite et des REÉR sont colossaux. À la fin de 1999, selon *Le Quotidien* de Statistique Canada du 10 décembre 2001, « environ 995 milliards de dollars ont été accumulés dans les trois principaux programmes de revenu de retraite, soit les Régimes de retraite d'employeurs, les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) et le Régime de retraite du Canada ou le Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ). Les deux tiers de ce montant étaient détenus dans des régimes d'employeurs, 26 % dans des REÉR et 5 % dans le RPC/RRQ ». Si on s'en tient aux seules caisses de retraite, les 57 plus grandes caisses de retraite, qui regroupaient chacune plus de 10 000 membres, représentaient à elles seules les deux tiers de ce montant.

Paradoxalement, les propriétaires réels ou les bénéficiaires de ces capitaux importants ont peu ou pas de contrôle sur la façon dont ils sont gérés. Du côté des régimes d'employeurs, ces actifs sont gérés par un comité de retraite où les participants ont droit à une représentation minoritaire ou parfois paritaire (quelques rares régimes ont une représentation majoritaire des membres), mais certains régimes interprovinciaux ou de compétence fédérale demeurent exclusivement gérés par l'employeur. Du côté des REÉR, les actifs sont généralement confiés à des fonds mutuels ou à des institutions financières. En pratique, ce sont donc de grandes firmes de



conseillers en placements, souvent filiales de banques ou d'institutions financières canadiennes ou étrangères, qui gèrent ces milliards et disposent donc du pouvoir économique et financier qui en découle. Ce sont, par exemple, ces intermédiaires financiers qui exercent les droits de vote des actions détenues pour élire les administrateurs des entreprises, approuver leurs systèmes de rémunération ou voter sur les propositions soumises par des actionnaires, et ce, sans même en informer les propriétaires véridiques de ces actions, vous et moi!

Nous sommes, bien sûr, plusieurs à souhaiter que nos cotisations pour la retraite ne servent pas à de la spéculation financière mais à créer ou à renforcer une activité économique viable, favorisant ainsi le développement de communautés qui, lors de notre retraite, seront prospères, exemptes de violence et de dégradation urbaine et environnementale. C'est pourquoi, afin d'éviter le contrôle de fait de nos actifs pour la retraite par les institutions financières, plusieurs favorisent l'investissement socialement acceptable. *Doing better by doing good*, plaident les promoteurs de cette approche, et on pourrait démontrer que celle-ci n'a pas nécessairement un coût au chapitre du rendement, au contraire. ●

DAVID LAFRANCE,
MARTYR, EAU FORTE,
2001

L'épouvantail démographique

On le dit et on le répète partout : la population vieillit. Cela justifie-t-il la transformation de la population en une masse de boursicoteurs rêvant de « produits financiers » capables de leur assurer la *dolce vita* à 55 ans? Petit voyage au pays des sophismes emballés dans une logique financière.

JEAN PICHETTE

Le Québec vient de clore sa saison des REÉR. Encore une fois, les institutions financières ont redoublé d'imagination pour nous convaincre de leur faire confiance en leur confiant nos épargnes, petites ou grandes. C'est la même chose chaque année : nous sommes inondés d'une myriade de promesses de retraite dorée... pour ceux qui auront choisi le bon « véhicule » financier! Vous aimez les placements risqués? Vous êtes plutôt du genre prudent? Vous préférez les portefeuilles équilibrés? Il y en a pour tous les goûts : faites vos jeux!

L'idée que l'avenir de chacun d'entre nous passe par de bons placements financiers est à ce point ancrée dans nos têtes qu'il nous semble devenu impossible d'imaginer que la question de la retraite puisse être abordée autrement. Aujourd'hui, penser

Elle est révolue l'époque où l'argent dormait dans des bas de laine : désormais, nos épargnes entrent dans des circuits financiers de plus en plus complexes et en ressortent enrichis par le passage du temps.

l'après-travail rime avec « marchés financiers » : non seulement faut-il épargner pour ses vieux jours, il faut en plus investir aux bons endroits afin de s'assurer les meilleurs rendements possibles. Nous devrions donc, selon la religion du capital, mettre de l'argent de côté en espérant qu'il pourra fructifier le plus possible – cela s'appelle la capitalisation – afin d'en jouir le moment venu (si Dieu nous prête vie!). Elle est révolue l'époque où l'argent dormait dans des bas de laine : désormais, nos épargnes entrent dans des circuits financiers de plus en plus complexes et en ressortent enrichis par le passage du temps – du moins pour ceux qui savent être de bons « gestionnaires ». Quant aux autres... ils auraient dû savoir que l'époque du financement public des régimes, où l'État répartit la richesse collective en opérant des transferts entre gens actifs et inactifs, sans passer par l'alchimie financière, est terminée.

Une campagne bien orchestrée

Autres temps, autres mœurs. C'est en tout cas ce qu'indiquent les scénarios catastrophes de la Banque mondiale, de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et autres institutions économiques internationales, qui répètent *ad nauseam* que le vieillissement de la population

rend les régimes publics incapables d'assurer une retraite méritée aux cohortes de population qui quitteront sous peu le marché du travail. La conclusion semble alors s'imposer d'elle-même : chacun doit veiller à faire fructifier ses économies grâce aux marchés financiers prêts à les accueillir à bras ouverts.

Le tocsin avait déjà été entendu à plusieurs reprises dans les années 80, alors que les chantres de la libéralisation, de la déréglementation et de la privatisation abattaient leurs cartes. Plus récemment, en 1994, la Banque mondiale sonnait l'alarme avec la publication d'un document intitulé *Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth* (Prévenir la crise du vieillissement : politiques pour protéger les personnes âgées et promouvoir la croissance). Le spectre des caisses de retraite vides allait désormais pouvoir hanter le monde. Heureusement (sic), la Banque mondiale, qui rêve d'« un monde sans pauvreté », accompagnait son diagnostic d'une solution : les prélèvements publics obligatoires nourrissant les caisses par répartition devaient être limités afin de permettre à chacun d'épargner pour ses vieux jours et de choisir lui-même comment répartir ses revenus sur l'ensemble de sa vie. La voie royale vers le paradis avant la fin de ses jours était ainsi tracée pour qui savait agir de façon responsable.

Abondamment relayée par les médias, cette logique du « gros bon sens » trouvait un écho favorable dans les franges d'une jeunesse inquiète de devoir supporter tout le poids de la belle retraite apparemment promise aux *baby-boomers*. Tout le monde est bien sûr pour la justice intergénérationnelle, mais les jeunes devraient-ils vider leurs poches afin que leurs aînés puissent jouer au golf à temps plein? Campée dans un conflit de générations où les groupes d'âge se découvaient comme par magie des intérêts communs transcendant les autres clivages (celui des classes sociales, par exemple), la question des pensions semblait trouver dans le « chacun pour soi » une solution à ce qui paraissait pour à peu près tout le monde un fait incontournable : le changement de la structure démographique marquait la fin (après une agonie plus ou moins lente selon les pays) des régimes de retraite publics. Il était révolu le temps où des prélèvements auprès des gens actifs sur le marché du travail pouvaient être immédiatement redistribués aux gens retraités. Dorénavant, les retraités allaient se nourrir comme le font l'hiver les écureuils prévoyants, à cette différence près que ces derniers, étrangers aux techniques financières, ne connaissent pas la multiplication des noix!

C'est au moment où les systèmes de retraite arrivaient enfin à leur maturité, procurant ainsi aux retraités des niveaux de pension relativement élevés, que l'idée de la bombe à retardement démographique a éclaté. « Cela participe d'un mouvement plus général de remise en cause des systèmes de protection sociale dans la plupart des pays, remarque Pierre



Concialdi, de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), à Paris. Au moment même où on stigmatise les prélèvements publics obligatoires, qui financent les prestations sociales, l'idée d'augmenter les cotisations pour les retraites apparaît inacceptable. Dans cette logique, il faudrait donc revoir à la baisse le niveau des pensions. »

Est-ce à dire que le poids démographique croissant des retraités, poids que doivent supporter les travailleurs actifs, rendrait incontournable l'abandon des pensions par répartition et le recours croissant aux pensions par capitalisation? Pierre Concialdi refuse d'aborder le problème sous cet angle réducteur.

« La question de la retraite doit être considérée dans l'ensemble plus vaste des questions du financement de la protection sociale en général. On peut constater tout simplement qu'à tout moment, les gens actifs sur le marché du travail financent non seulement les retraités mais aussi des gens inactifs pour toutes sortes de raison : des chômeurs, des gens

malades, des enfants, des étudiants, etc. Ce qui est pertinent du point de vue de la charge qui pèse sur les personnes qui sont en emploi, ce n'est pas uniquement la dépense qui se dirige vers les retraités mais le financement de toutes ces catégories de gens inactifs. »

Dans le débat sur les retraites, on construit habituellement un indicateur présentant le ratio *nombre de retraités/nombre d'actifs (travailleurs) ou de cotisants*. Mais on peut construire un autre indicateur, qui est le nombre de personnes inactives (au sens économique où elles ne sont pas actives sur le marché du travail : chômeurs, étudiants, malades, etc.) par rapport au nombre de personnes qui travaillent. Cela donne la mesure de ce que doivent « supporter » ces dernières pour assurer le financement des situations évoquées plus haut.

Le portrait brossé par un tel indicateur a tôt fait de faire disparaître l'épouvantail démographique. Toujours selon Pierre Concialdi : « La croissance d'un tel indicateur au cours des 20 ou 30 prochaines années est beaucoup moins rapide que celle du ratio *retraités/cotisants*. Cela tient simplement au fait que s'il y aura plus de person-

nes âgées à l'avenir, il y aura notamment de moins en moins de jeunes. Autrement dit, les personnes qui vont travailler financeront plus de pensions pour les retraités mais auront moins de dépenses pour les jeunes. En France, par exemple, le ratio *retraités/cotisants* pour la période comprise entre 1995 et 2040 augmente de 80 %. Si on regarde plutôt l'autre ratio, prenant en compte toutes les catégories d'inactifs, on constate qu'il augmente d'à peine 12 % pour la même période. L'écart est donc très considérable. Cela ne met bien sûr pas fin au débat mais permet de regarder le problème autrement. La vraie question devient celle-ci : les gens actifs accepteront-ils demain de payer plus pour financer les pensions de leurs parents en contrepartie de charges moins élevées pour l'éducation de leurs enfants? »

Une richesse à partager

Sortie du cadre étroit de l'opposition entre générations, la question des retraites permet ainsi de poser celle, beaucoup

DAVID LAFRANCE,
GRAVEURS, EAU FORTE,
2000

plus large, des mécanismes de répartition de la richesse. Il devient alors difficile de dissocier cette question de celles du chômage et de l'aide sociale : le contexte financier dans lequel s'est opérée la campagne de marginalisation des systèmes publics de pension a aussi nourri les pressions à la baisse sur les conditions de travail. François Chesnais, économiste ayant notamment publié *La mondialisation du capital* et dirigé un ouvrage collectif intitulé *La mondialisation financière*, explique à cet égard que le passage en cours – à un rythme variable selon les pays – d'un système de retraite par répartition à un système par capitalisation s'inscrit dans le cadre d'un processus où les marchés financiers jouent un rôle central dans la valorisation du capital. Entre la libéralisation et la déréglementation des marchés financiers, d'une part, et la question des pensions, d'autre part, un lien étroit peut ainsi être établi.

« Les marchés obligataires, et plus encore les marchés boursiers, ne fonctionnent que s'ils sont nourris par un flux constant de ressources nouvelles. C'est un peu comme pour le vélo : dès qu'on s'arrête, on tombe. Les marchés boursiers ont impérativement besoin de nouveaux investisseurs : la liquidité du marché ne peut être soutenue que s'il y a tout le temps des capitaux qui arrivent. Les cotisations pour la retraite apparaissent alors comme une source extraordinaire de capitaux. » Pensons seulement, dans le cas du Canada, aux sommes faramineuses détenues par le régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario : un actif de plus de 73 milliards de dollars à la fin de l'an 2000, dont environ 60 %

se composent d'actions de sociétés ouvertes ou fermées et de contrats dérivés sur rendement d'actions.

L'entrée massive des cotisations pour les retraites dans les marchés financiers permettrait, selon la nouvelle *doxa* financière, de contrer le vieillissement relatif de la population. « Mais la capitalisation ne change rien à cette réalité », s'insurge François Chesnais. « Elle déplace simplement les risques, qui sont de plus en plus portés par les salariés et les retraités. »

Catherine Sauviat, de l'IRES, dénonce également ce transfert de risques, dont elle a examiné de près les effets dans la société américaine. Elle remarque d'abord que ce système est très inégalitaire puisqu'il concerne essentiellement les salariés des grandes entreprises : le taux de couverture des salariés à ces régimes d'employeurs, que ce soit à prestations déterminées ou à cotisations déterminées, y a atteint son maximum – environ 45 % – dans les années 70.

« Mais cette stabilité masque en fait des transformations en profondeur qui sont le développement de ce qu'on appelle les régimes à cotisations déterminées, où le risque est transféré aux salariés. Dans ces régimes-là, c'est le salarié qui choisit le montant de sa cotisation et ses options d'investissement, mais le capital accumulé sera évidemment dépendant des aléas du marché boursier. Ce sont principalement ce genre de régimes qui se développent aujourd'hui, au détriment des fonds de retraite à prestations déterminées, où c'est l'employeur qui cotise principalement, en garantissant à son salarié des droits de retraite en fonction de son salaire et de son ancienneté dans l'entreprise. »

Si le pourcentage des travailleurs affiliés à des régimes d'employeurs, aux États-Unis, est demeuré stable à environ 45 % depuis les années 70, sa composition est très différente

Des investisseurs de poids

EMMANUEL BERTRAND-GAUVIN

L'AUTEUR EST
ANTHROPOLOGUE

L'institutionnalisation de la gestion de l'épargne, au sein du capitalisme financier, a favorisé la concentration de la gestion financière entre les mains de quelques firmes de gestionnaires. Au Québec, ce phénomène prend de l'ampleur et a pour effet la canalisation de l'épargne à l'extérieur de la province. Les effets des pratiques actuelles de thésaurisation, où l'institutionnalisation de la gestion de la richesse remplace les bas de laine, concentrent le pouvoir financier de milliers d'individus entre les mains de quelques gestionnaires. Elle laisse ainsi à un petit nombre le soin de décider de l'utilisation actuelle de notre richesse.

La forte poussée du capitalisme industriel en Amérique du Nord a engendré de profondes transformations sociales. C'est à l'intérieur de ces transformations que se sont développées de nouvelles pratiques d'épargne-retraite. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, le paysage industriel nord-américain a vu apparaître les grosses entreprises; c'est peu après, à la suite

des pressions des mouvements ouvriers et parfois patronaux, que sont apparus les premiers fonds de retraite.

Les fonds de retraite sont généralement mis en place dans des institutions et des industries employant plusieurs personnes. On retrouve cette formule tant dans le domaine privé que dans le domaine public. Les fonds de retraite sont particulièrement présents au sein des institutions où les travailleurs sont syndiqués. Ils sont mis en place, entre autres, pour assurer le bien-être économique des travailleurs ayant atteint la retraite. Ce phénomène est très répandu dans notre société depuis le début des années 60, tout comme dans la plupart des pays industrialisés.

Dans le passé, les fonds étaient gérés et investis au sein des entreprises dans lesquelles œuvraient les cotisants. Ce sont maintenant des compagnies indépendantes qui canalisent différents fonds de retraite et assurent l'accroissement du capital. Cette manière de gérer la richesse fait en sorte que les propriétaires de l'épargne confient quotidiennement leurs avoirs à un gestionnaire.

Au Québec, l'institutionnalisation de la gestion de la richesse s'est imposée dans les pratiques d'épargne-retraite. Plusieurs institutions et industries basées au Québec ont des

aujourd'hui. « En 1975, 6 % des travailleurs étaient affiliés à des régimes à cotisations déterminées et 39 % à des régimes à prestations déterminées. Aujourd'hui, ces deux types de régimes sont à égalité à environ 23 %. Cela peut avoir des effets dévastateurs sur les conditions de vie et de retraite des travailleurs, sur qui le risque financier est transféré. Pendant les années 90, une période de hausse exceptionnelle du marché boursier, des salariés ont vu leur plan à cotisations déterminées gonfler, gonfler. Avec la récession et la faillite de nombreuses entreprises, certains salariés se retrouvent avec des régimes d'épargne qui ont perdu 90 % de leur valeur, comme environ 12 000 des salariés de Enron, le courtier en énergie qui a fait faillite à l'automne. On se retrouve ainsi dans une situation où on fait supporter aux salariés presque tous les risques, le risque de perte d'emploi, le risque des marchés financiers, etc., et on leur demande en plus d'être de bons salariés, de faire des gains de productivité, et même parfois d'être de bons actionnaires, comme chez Enron. »

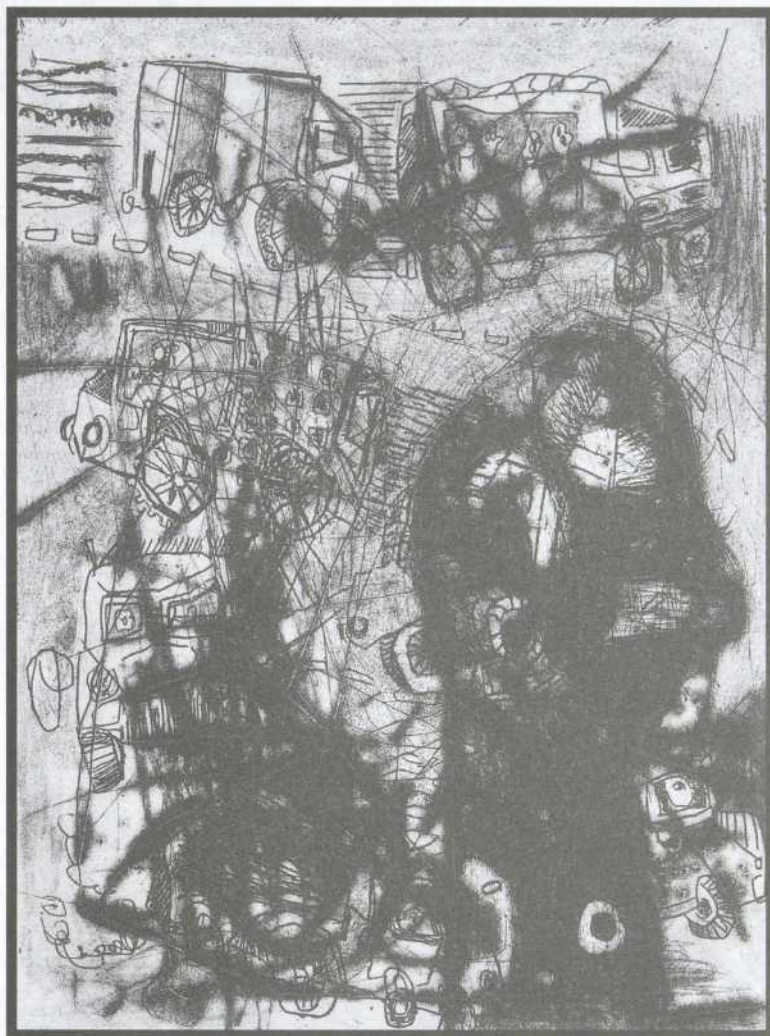
Un combat pour la justice

Alors que les opposants au système de retraites par capitalisation luttent actuellement en France pour le maintien du système par répartition, Catherine Sauviat constate que le contexte nord-américain est très différent. Elle comprend que les syndicats revendiquent le contrôle de l'épargne accumulée dans les fonds de retraite. « Mais compte tenu de la façon dont fonctionnent les marchés financiers et compte tenu de la puissance des intermédiaires financiers, je ne vois pas très bien comment les comportements financiers, souvent très grégaires, pourraient être modifiés au profit de critères éthiques. »

fonds de retraite importants, notamment la fonction publique, Hydro-Québec, les centrales syndicales (notamment la FTQ et la CSN) et les professeurs des différentes universités.

Les fonds de retraite institutionnels sont présentés comme une réforme aux allures sociales. Pourtant, ces fonds ont massivement servi la cause des industriels dans la mesure où ils permettent d'injecter de l'argent dans les entreprises pour prendre le contrôle de celles-ci. D'ailleurs, les regroupements ouvriers et les syndicats ont longtemps été écartés de la gestion des fonds qui, dit-on, ont été créés pour répondre aux besoins des travailleurs. La gestion des fonds de retraite se fait principalement dans un contexte où les gestionnaires ont les mains libres quant à l'utilisation des sommes thésaurisées pour l'avenir des travailleurs. Certes, certaines règles obligent désormais les gestionnaires à investir l'argent des fonds de retraite en se basant sur les normes émises par les comités des fonds, en donnant préséance au bénéficiaire des retraités. Mais ces gestionnaires et les cotisants/investisseurs cherchent principalement des bénéfices.

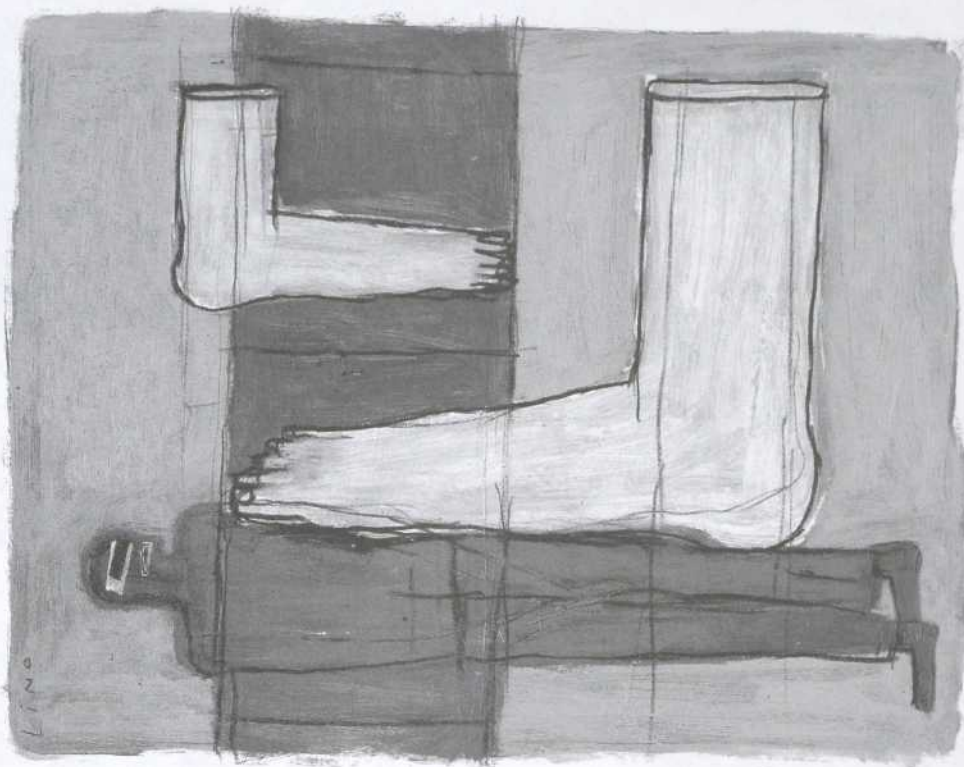
Lorsqu'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que cette épargne, massivement thésaurisée par le biais des fonds de retraite, est recyclée sur les marchés financiers. Les fonds de



DAVID LAFRANCE,
CAMION HOMME,
EAU FORTE, 1999

retraite, qui représentent les lieux d'accumulation de l'épargne à l'heure actuelle, jouent un rôle décisif sur ces marchés. Par exemple, les deux tiers des activités boursières des États-Unis et de la Grande-Bretagne dépendent des investisseurs institutionnels, et donc en grande partie des fonds de retraite. Les sommes en jeu sont colossales : au Canada, le 1^{er} janvier 2000, les 15 557 régimes de retraite agréés, regroupant plus de 5,2 millions d'adhérents, possédaient des actifs de 684 milliards de dollars! À titre de comparaison, l'actif du Régime de pensions du Canada était de 37,5 milliards; celui du Régime des rentes du Québec, de 13,3 milliards. (Statistique Canada, *Les régimes de pension au Canada*, document n° 74-401).

Le poids des fonds de retraite sur les marchés financiers associés à la gestion institutionnelle engendre parfois des interactions économiques qui peuvent soulever bien des interrogations. La caisse de retraite des professeurs de l'Ontario était, en 1997, le plus gros actionnaire (41,1% des actions) de la compagnie *Maple Leaf Foods*, qui procédait alors à la mise à pied de plusieurs employés travaillant dans ses usines ontariennes. Le comité de gestion de la caisse de retraite des professeurs de l'Ontario n'avait probablement pas exigé de *Maple Leaf Foods* la mise à pied des employés. Mais c'est ce qui s'est produit. Le



LINO, *ADHÉSION
THÉORIQUE*, 2000

Une chose est en tout cas certaine : les critères éthiques ne sauraient remplacer de façon efficace une réglementation étatique des marchés financiers.

La lutte actuelle pour le contrôle de l'épargne constitue peut-être au fond une étape dans le combat plus vaste pour une nouvelle politique – et non une simple technique! – de répartition de la richesse collective qui reconnaisse enfin que le modèle (moderne) plaçant le travail en son centre ne fonctionne plus. Quand le travail ne suffit plus à assurer la distribution de la richesse avec un minimum de justice; quand, au contraire, les écarts de richesses s'accroissent, ici comme ailleurs, il ne faut

comité a fixé des balises quant aux rendements attendus. Le gestionnaire financier, voulant atteindre ses objectifs, a fait pression pour que ses investissements rapportent ce qui était attendu. De son côté, *Maple Leaf Foods* a pris des mesures afin de respecter les normes de rentabilité qu'elle avait annoncées à ses actionnaires : pendant que les professeurs ontariens étaient en grève pour protester contre la réforme de l'éducation dans leur province, l'entreprise tentait ainsi de réduire ses coûts salariaux du tiers! Pour être certains d'atteindre ces objectifs, les dirigeants peuvent couper dans les dépenses; c'est généralement l'enveloppe salariale qui y passe. Mettre du monde à la porte permet de diminuer rapidement les dépenses et donc d'atteindre dans les rapports comptables les normes de rentabilité exigées ou attendues par le marché.

Ces événements sont possibles en raison du contrôle qu'exercent certains créanciers sur la circulation de l'argent, la création de monnaie et les fluctuations des taux d'intérêt. Et ces créanciers tirent une bonne partie de leur pouvoir économique du contrôle qu'ils exercent sur l'argent des fonds de retraite et sur les possibilités de choisir comment utiliser cette richesse collective. Dans ces situations, les fonds de retraite passent

pas s'étonner que le système de financement de l'après-travail entre lui-même en crise. On peut alors s'amuser à clamer que la faute en incombe à un facteur exogène, le vieillissement de la population, et essayer de placer au cœur de la logique des pensions une conception étroite de la responsabilité individuelle qui a fait long feu dans le monde du travail – même si d'aucuns, oublieux de l'histoire, rêvent de retrouver un « vrai » marché du travail, enfin libéré des « entraves » syndicales à son bon fonctionnement. On peut, autrement dit, prendre pour du *cash* les rêves en couleurs que nous vendent les marchés financiers. Mais attention au réveil. ●

rapidement du statut d'outil de réforme sociale à celui d'instrument financier incisif et décisif pour les décideurs économiques.

Les gestionnaires font des profits et les investisseurs/cotisants font des profits... Les rendements obtenus au présent pour les besoins futurs sont basés sur l'anticipation des performances d'une entreprise ou d'un État. Mais les anticipations sont lourdes de conséquences et la gestion active, actuellement en vogue, ne fait qu'augmenter la cadence des fluctuations, déstabilisant constamment l'économie. La pression exercée pour atteindre les objectifs de rendement sont énormes. Elle force les entreprises à faire des mises à pied afin de toujours tendre vers une plus grande compétitivité.

Le pouvoir décisionnel de changer les manières de faire des gestionnaires financiers est entre les mains des possesseurs de la richesse. Le poids économique des thésauriseurs est trop grand pour être négligé. Les thésauriseurs encouragent un système qui, tôt ou tard, tentera de les exclure : il revient donc à tous les cotisants/investisseurs de questionner l'utilisation présente de leur épargne et de prendre conscience des effets globaux de leurs pratiques économiques. ●

Un fossé qui persiste

Le combat pour l'équité salariale est loin d'être terminé : les femmes restent sous-payées par rapport aux hommes. L'écart se creuse quand elles prennent leur retraite. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

RUTH ROSE

Au cours des dernières décennies, les femmes ont fait énormément de progrès dans la scolarisation et l'intégration sur le marché du travail. Il y a eu une diminution, lente mais visible, des écarts salariaux entre hommes et femmes, quoiqu'en 1999, les travailleuses gagnaient en moyenne seulement 64,1 % du salaire des hommes, selon Statistique Canada.

Malheureusement, on doit constater que les femmes déjà à la retraite continuent d'avoir des revenus très inférieurs à ceux des hommes. Encore plus choquant : les données sur la participation des femmes aux régimes de retraite publics et privés, ainsi qu'aux Régimes enregistrés d'épargne retraite (REÉR), laissent prévoir que l'écart ne sera pas comblé dans les 40 prochaines années.

Les femmes déjà à la retraite

En 1998, 56 % des femmes québécoises de 65 ans et plus vivant seules avaient des revenus inférieurs au seuil de faible revenu de Statistique Canada. Ce taux chute à 39 % pour les hommes et à 14 % pour les couples âgés. Tant les femmes que les hommes ont bénéficié d'une diminution significative du taux de pauvreté depuis 1980 (environ 30 points de pourcentage pour l'ensemble des Canadiens). Cette diminution est attribuable principalement à une amélioration du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes seules et à la maturation du Régime des rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC). Néanmoins, un écart de 10 % entre les hommes et les femmes du Canada est demeuré à peu près constant. Au Québec, l'écart est de l'ordre de 17 %, selon le Conseil national du bien-être social.

En 1999, 60 % des femmes âgées de 65 ans et plus recevaient une rente de retraite du RRQ, soit trois fois plus qu'en 1980. À ce chiffre, on peut ajouter 18 % qui reçoivent une rente de conjointe survivante, alors que 19 % reçoivent les deux. Néanmoins, presque le quart des femmes à la retraite ne reçoivent rien du tout du RRQ. En comparaison, plus de 99 % des hommes bénéficient d'une rente de retraite ou d'une rente de conjoint survivant, en hausse par rapport à 68 % en 1980. Les femmes reçoivent 262 \$ en moyenne par mois, soit seulement 57 % de la rente moyenne de 463 \$ que reçoivent les hommes (*Le régime des rentes du Québec, Statistiques 1999*).

Les femmes reçoivent également beaucoup moins de sources privées. En 1997, 29 % d'entre elles recevaient une

rente ou une prestation viagère en provenance d'un régime d'employeur, comparativement à 52 % des hommes. En moyenne, les femmes recevaient un total de 6 900 \$ des diverses sources privées comparativement à 12 174 \$ pour les hommes, soit presque le double. Globalement, le revenu moyen des femmes âgées était de 17 158 \$; celui des hommes était de 25 816 \$ pour un ratio de 66,5 % (*Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 1997*).

Rappelons que la presque totalité des femmes, comme les hommes, reçoivent aussi la Pension de sécurité de vieillesse (PSV) et un plus grand pourcentage bénéficie du Supplément de revenu garanti (SRG) dont l'objectif est précisément de combler le revenu des personnes âgées n'ayant pas assez de ressources privées. En effet, les femmes doivent compter, beaucoup plus que les hommes, sur les régimes de retraite publics de base.

Les femmes nouvellement arrivées à la retraite

Parce que le RRQ a été créé relativement récemment, les personnes qui ont pris leur retraite avant 1967 n'y étaient pas admissibles et celles qui ont pris leur retraite entre 1967 et 1976 reçoivent, au mieux, une rente partielle. Parce que les femmes vivent plus longtemps que les hommes en moyenne, une plus grande proportion d'entre elles ne reçoit pas de prestations ou reçoit des montants plus faibles parce qu'elles ont pris leur retraite pendant cette période de maturation ou avant.

Malheureusement, la situation est à peine meilleure pour les femmes qui ont pris leur retraite en 1999. La rente moyenne des nouvelles retraitées était de 258 \$ en 1999, soit 57 % de celle des hommes (451 \$). Bref, les hommes et les femmes reçoivent moins en moyenne que les personnes ayant pris leur retraite avant 1999 et le ratio des rentes femmes/hommes est le même. La rente moyenne du RRQ diminue, d'une part, parce que la formule de calcul a été modifiée à la baisse en 1998 et, d'autre part, parce que les gens prennent leur retraite de plus en plus tôt et que la rente est réduite lorsqu'une personne prend sa retraite avant l'âge de 65 ans.

Et les retraitées des 40 prochaines années?

Les jeunes femmes d'aujourd'hui sont plus scolarisées que les hommes et leur taux de participation au marché du travail est presque aussi élevé. Peut-on alors s'attendre à ce que l'écart des revenus à la retraite s'amenuise au cours des prochaines années? Malheureusement non, et ceci pour trois raisons.

Premièrement, les salaires des femmes continuent d'être significativement plus faibles que ceux des hommes et cela même à scolarité et expérience égales. Or, les prestations du RRQ et des régimes de retraite complémentaires, ainsi que la capacité d'épargner, sont toutes fonction des salaires gagnés. Deuxièmement, les femmes travaillent plus souvent pour des

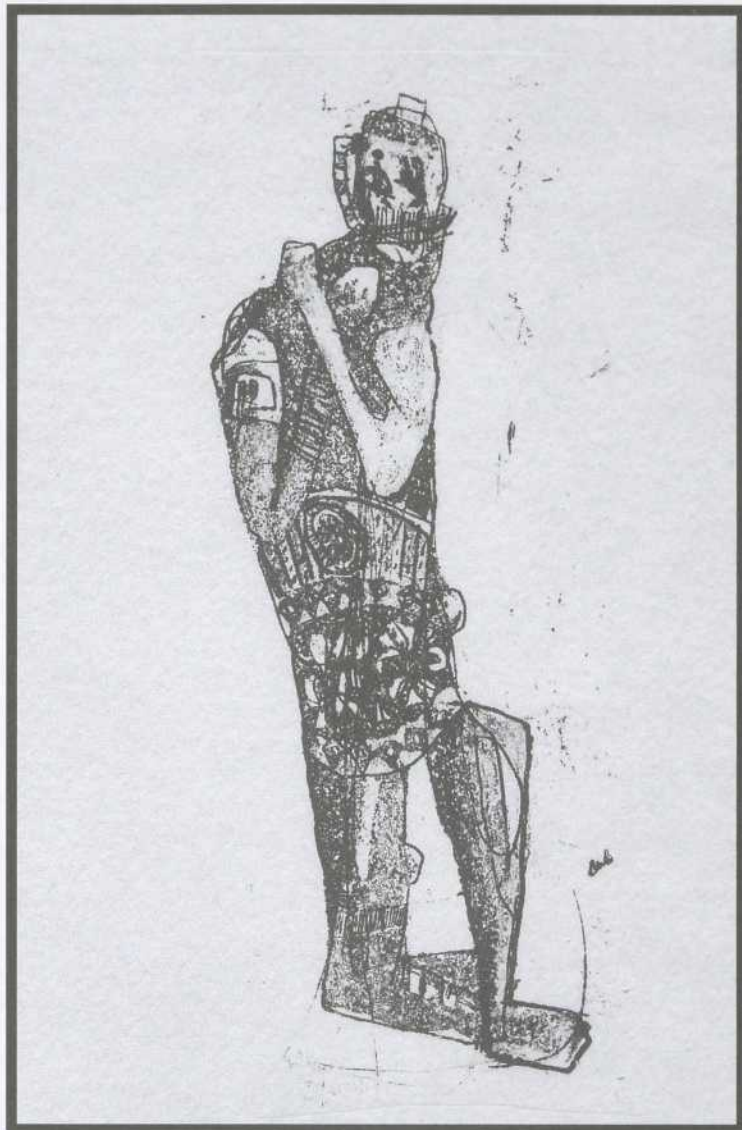
L'AUTEURE
EST PROFESSEURE
DE SCIENCES
ÉCONOMIQUES
À L'UQAM

petites firmes qui n'offrent pas de régime de retraite complémentaire. Troisièmement, les femmes continuent d'assumer la plus grande part des responsabilités pour les enfants, le travail ménager et, maintenant, les soins aux adultes malades et en perte d'autonomie. En conséquence, elles travaillent plus souvent à temps partiel et elles interrompent plus souvent leur carrière, ce qui a pour résultat des pertes énormes dans leur régime de retraite quand elles en ont un. Regardons quelques chiffres à cet égard.

En 1980, 80,8 % des hommes et seulement 50,6 % des femmes âgés de 18 à 69 ans contribuaient au RRQ. En 1997, l'écart était plus petit mais toujours présent puisque 68,6 % des hommes et seulement 54,6 % des femmes contribuaient. Le plus inquiétant est le fait que cette diminution de l'écart vient beaucoup plus d'une diminution du taux des hommes (12 points) que d'une augmentation de celui des femmes (4 points). De plus, en 1997, le gain moyen sur lequel la contribution des femmes était calculée représentait 82 % de celui des hommes, ratio qui était sensiblement le même qu'en 1980. Bref, on doit s'attendre à ce que la rente de retraite RRQ moyenne des hommes aille en diminuant, alors que celle des femmes s'accroîtra, mais pas de beaucoup. La rente de conjointe survivante sur laquelle beaucoup de femmes doivent compter diminuera également en proportion à la baisse de la rente des hommes.

Qu'en est-il des régimes complémentaires? En 1995, seulement 599 450 Québécoises, comparativement à 726 801 Québécois, ont contribué à un régime complémentaire. Quoique ces chiffres représentent 37 % des femmes actives et 36 % des hommes actifs, le fait que le taux d'activité des femmes soit inférieur à celui des hommes signifie, quand même, qu'un plus petit pourcentage de la population totale des femmes accumule des pensions de cette façon. Rappelons également que lorsqu'une personne change de régime ou arrête de travailler avant de prendre sa retraite, la perte au niveau de la pension éventuelle est plus importante que le simple nombre d'années qui manquent. En effet, la pension éventuelle sera proportionnelle au salaire au moment de l'interruption du travail et non pas à celui de la fin de carrière.

Les femmes se tirent-elles d'affaires en cotisant à un REÉR? Malheureusement non. En 1997, seulement 28,3 % des femmes, comparativement à 35,5 % des hommes, ont contribué à un REÉR. Les montants moyens versés étaient de 3 983 \$ pour les hommes et de 2 868 \$ pour les femmes, soit



28 % de moins. Lorsqu'on calcule ces chiffres sur l'ensemble des contribuables, on se rend compte que les femmes accumulent des actifs d'un REÉR à un rythme de seulement 57,5 % de celui des hommes. (*Statistiques fiscales des particuliers, 1997*)

On peut donc s'attendre à ce que les retraitées des prochaines générations tirent davantage de revenus des régimes complémentaires et des REÉR que celles déjà à la retraite. Néanmoins, les sommes demeureront modestes et l'écart par rapport aux hommes persistera.

Des pistes de solution

La première solution pour améliorer le revenu des femmes à la retraite est d'améliorer les régimes publics, à la fois la Pension de sécurité de vieillesse et le RRQ/RPC. Seuls les régimes publics couvrent tout le monde (tous les travailleuses et travailleurs dans le cas du RRQ/RPC) et seuls ces régimes offrent une rente pleinement indexée sans pénaliser les personnes qui interrompent leur carrière pendant plusieurs années au cours de leur vie active. Depuis longtemps, les groupes de femmes et de personnes âgées, ainsi que le mouvement syndical, reven-

DAVID LAFRANCE,
ARTISTE, EAU FORTÉ,
2000

diquent une hausse du taux de remplacement du RRQ/RPC de 25 % à 50 % et une augmentation du maximum des gains admissibles de 100 % du salaire industriel moyen à 150 %. Les femmes bénéficieraient de ces augmentations non seulement en ce qui concerne leur propre rente de retraite, mais aussi par le biais de la rente de conjointe survivante.

Le deuxième type de solution envisageable est de faire reconnaître le travail non rémunéré des femmes au sein de la famille dans les régimes publics. Le Québec et le Canada ont déjà fait deux pas dans cette direction. La première est de prévoir le partage obligatoire des crédits de rente accumulés dans le RRQ/RPC, les régimes de rente complémentaires et les REÉR lors d'un divorce ou d'une séparation. Cette mesure reconnaît que la contribution des femmes aux actifs familiaux par le biais du travail vaut autant que la contribution monétaire des hommes. Malheureusement, le plus souvent, elle revient à partager la pauvreté des femmes, plutôt que la richesse des hommes. En effet, chacun se retrouve avec la moitié des crédits de pension des hommes, généralement modestes, et la moitié de ceux des femmes, généralement faibles. De plus, à moins de trouver un nouveau conjoint ou conjointe, chacun perd la possibilité de recevoir une éventuelle rente de conjoint survivant.

La deuxième mesure déjà en place est celle de l'exclusion des années passées au foyer avec un enfant de moins de 7 ans dans le calcul de la rente RRQ/RPC. Ceci a pour effet d'augmenter les gains moyens sur lesquels est basée la rente d'une femme qui s'est retirée du marché du travail (ou qui a travaillé à temps partiel) pour s'occuper d'un jeune enfant. Cependant, les améliorations sont minimes et les femmes qui ne sont pas retournées sur le marché du travail pendant une période assez longue n'en bénéficient à peu près pas. De plus, le plus souvent, la moitié de l'amélioration a seulement pour effet de diminuer le supplément de revenu garanti.

Une des revendications traditionnelles des femmes est d'accorder carrément des crédits aux personnes qui s'occupent de jeunes enfants – mesure que l'on appelle « inclusion » – au lieu

de simplement exclure ces années. Une telle mesure aurait pour effet de faire bénéficier toutes les femmes qui s'occupent de jeunes enfants, notamment celles qui ne retournent pas sur le marché du travail parce qu'elles ont une famille nombreuse, parce qu'il y a peu d'emplois dans leur région ou pour toute autre raison. Notons que cette mesure aurait peu d'impact sur le revenu des femmes à la retraite si elle ne s'accompagne pas

Pour éliminer les écarts, on doit se rabattre sur des mesures d'égalité des femmes sur le marché du travail : accès à l'égalité en ce qui concerne l'embauche et la promotion, équité salariale et partage réel des tâches familiales.

d'une amélioration du RRQ, telle que proposée précédemment. Une autre façon d'atteindre le même objectif serait d'accorder un supplément à la PSV en fonction du nombre d'enfants dont s'est occupée une femme.

Ces deux mesures, surtout la première, auraient pour effet d'améliorer de façon significative les revenus de presque toutes les femmes à la retraite, mais aussi ceux des hommes. Les hommes bénéficieraient aussi de la reconnaissance du travail des femmes au foyer lorsqu'il y a partage des crédits en cas de divorce et dans la mesure où ils reçoivent une rente de conjoint survivant.

Ces deux mesures contribueraient à réduire les écarts de revenu entre les femmes et les hommes, mais de façon très partielle. Pour les éliminer, on doit se rabattre sur des mesures d'égalité des femmes sur le marché du travail : accès à l'égalité en ce qui concerne l'embauche et la promotion, équité salariale et partage réel des tâches familiales. ●

Pour prolonger la réflexion

LIVRES

Banque mondiale. *Averting the Old Age Crisis. Policies to Protect the Old and Promote Growth*, New York, Oxford University Press, 1994. (Il existe un résumé en français sous le titre *La crise du vieillissement. Mesures destinées à protéger les personnes âgées et à promouvoir la croissance : résumé*), CHESNAIS, François (s. dir. de), *La mondialisation financière. Genèse, coût et enjeux*, Paris, Syros, 1996. ESPING-ANDERSEN, Gosta, *Les trois*

mondes de l'État-providence, Paris, PUF, 1999 (1990).

FUNG, Archon, HEBB, Tessa et ROGERS, Joel, *Working capital. The Power of labor's Pensions*, IRL Press/Cornell University Press, 2001.

GILLION, John, TURNER, John, BAILEY, Clive et LATULIPPE, Denis, *Social Security Pensions : Development and Reform*, Genève, Bureau international du travail, 2000.

MYLES, John, *Old Age in the Welfare State. The Political Economy of Public Pensions*, Lawrence, University Press of Kansas, 1989.

NIKONOFF, Jacques, *La comédie des fonds de pension*, Paris, Arlée, 1999.

O'BARR, William M. et CONLEY, John M., *Fortune and Folly. The Wealth and Power of Institutional Investing*,

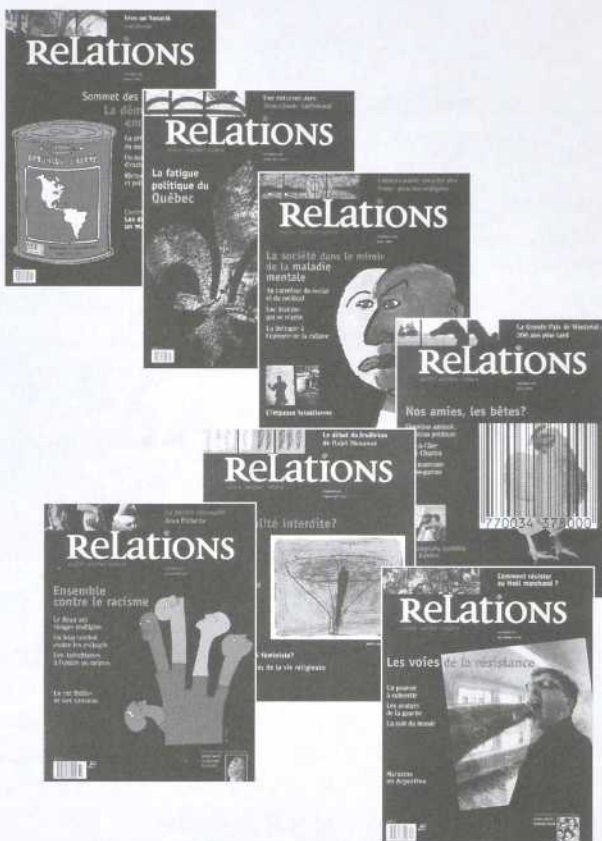
Homewood, Business One Irwin, 1992.

REBELLO, François et ADIB, S., *L'investissement responsable : un choix réaliste pour les caisses de retraite?*,

Document rédigé à l'intention de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et du Fonds de solidarité de la FTQ. The Social Investment Organization,

« A comprehensive survey of socially responsible investment in Canada », in *Canadian Social Investment Review 2000*, décembre 2000.

Vous avez manqué un numéro?



Numéros de *Relations*
encore disponibles :

Sommet des Amériques/La démocratie emmurée
(N° 667, MARS 2001)

La fatigue politique du Québec
(N° 668, AVRIL-MAI 2001)

La société dans le miroir de la maladie mentale
(N° 669, JUIN 2001)

Nos amies, les bêtes?
(N° 670, JUILLET-AOÛT 2001)

La sexualité interdite?
(N° 671, SEPTEMBRE 2001)

Ensemble contre le racisme
(N° 672, OCTOBRE-NOVEMBRE 2001)

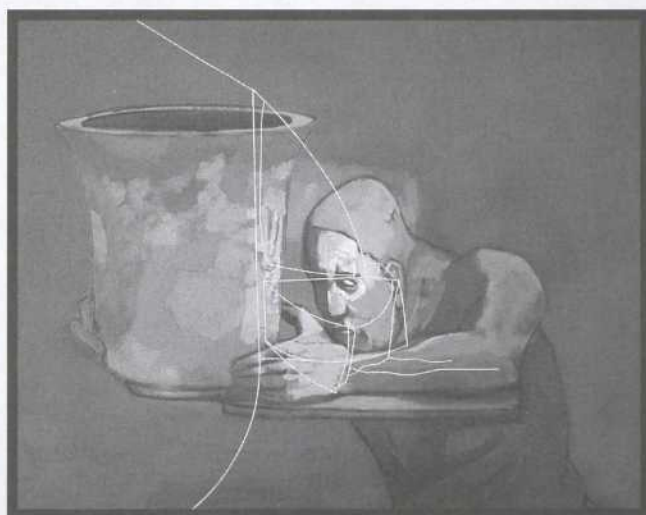
Les voies de la résistance
(N° 673, DÉCEMBRE 2001)

Chaque numéro est offert au prix de 3 \$.
Téléphonez à Hélène Desmarais, au (514) 387-2541,
ou écrivez-lui à relations@cjf.qc.ca

Prochain numéro

Le numéro d'avril-mai de la revue *Relations* sera distribué en kiosques et en librairies à la mi-avril. Il comprendra notamment :

- un dossier sur l'Église catholique au Québec. À l'époque où les institutions sont en crise et où la foi se trouve reléguée dans la sphère privée, quels sont les chemins que l'Église doit emprunter pour être crédible dans la sphère publique?
- un article sur l'Iran, que le président George W. Bush situe dans « l'axe du mal »;
- une controverse sur l'économie sociale;
- une réflexion sur la part de l'Occident dans le conflit israélo-palestinien;
- le sixième épisode du feuilleton de Wajdi Mouawad, *Architecture d'un marcheur*, illustré par Marc Séguin;



- des œuvres de notre artiste invité, François Vincent.

FRANÇOIS VINCENT, *LA CLEF*,
HUILE SUR PANNEAU,
61 X 77 CM, 1998

Les francophones de l'Église unie

Lors de sa réunion de novembre dernier, l'exécutif du conseil général de l'Église unie du Canada a voté une restructuration administrative complète. Le nouvel organigramme, plus léger que l'ancien, comprendra dix unités de travail qui seront mises en place le 29 avril. La dixième de ces unités regroupera tous les ministères en français de l'Église unie. Pour la petite communauté francophone qui comprend moins de 1 % des membres répartis en huit paroisses, ce sera un défi de taille. Politiquement c'est un pas de géant car il est peu fréquent qu'une Église protestante canadienne, majoritairement anglophone, accorde à son secteur francophone une telle reconnaissance et une totale gestion de ses ministères, de ses besoins et de sa mission. Site : www.egliseunie.org

Aide publique au développement

Le budget fédéral de décembre dernier indique une augmentation de un milliard de dollars sur trois ans de l'aide publique au développement, si l'on tient compte du fonds d'un demi-milliard conditionnel destiné à l'Afrique. En 2001-2002, le pourcentage du produit national brut (PNB) canadien consacré à l'aide passerait à environ 0,30 %. Ce qui est loin de l'objectif annoncé du gouvernement canadien d'atteindre un financement de l'aide publique au développement de 0,70 % du PNB. Le Canada a longtemps joui d'une réputation et d'une influence enviées auprès des pays du Sud, en raison des engagements de ses organismes de coopération et de solidarité envers le développement international durable. Cette renommée risque de se ternir avec les réductions des dernières années à l'aide publique.

Célébration pour la paix

Pour une deuxième année consécutive, la Conférence mondiale des religions pour la paix, de concert avec les organisateurs de la Semaine d'actions contre le racisme à Montréal, invite à une célébration interreligieuse ayant pour thème : la religion, l'art et la culture. Des membres des communautés afro-haïtienne – dont Augustin Joseph –, musulmane, sikh, bahaïe et arménienne présenteront une facette de leur tradition artistique sacrée. Cette célébration aura lieu le dimanche 17 mars, à 19 h 30, à la salle du Gesù. Pour de plus amples renseignements : (514) 845-8026.

100^e anniversaire du prix Nobel

À l'occasion de cet anniversaire, 100 lauréats ayant obtenu ce prix ont signé une déclaration disant que la paix du monde repose avant tout sur le respect de l'environnement et la justice sociale. À l'avenir, le danger ne viendra pas d'actes irrationnels commis par quelques États ou individus, mais de la situation d'injustice concernant la répartition de la richesse qui crée beaucoup de laissés-pour-compte, dont la plupart vivent sous des climats équatoriaux. Les signataires affirment qu'il est temps d'abandonner les recherches de sécurité unilatérales grâce auxquelles les pays riches s'abritent derrière des murs. À l'inverse, il faut persister à mettre en place des instruments de droit international tels que le traité antimissile, la convention sur les changements climatiques, etc., et faire en sorte que les gouvernements les ratifient et les appliquent de manière à ce que le droit soit un antidote à la guerre.

Au service de la paix et de la justice

Durant le mois de décembre a eu lieu, au Vatican, une rencontre présidée par Jean-Paul II sur la paix en Terre sainte et l'avenir des chrétiens. Le Saint-Siège discerne cinq conditions pour la résolution du conflit israélo-palestinien : la garantie de la sécurité de l'État d'Israël, la naissance d'un État pour le peuple palestinien, l'évacuation des territoires occupés, un statut spécial internationalement garanti pour les parties les plus sacrées de Jérusalem et une solution équitable pour les réfugiés palestiniens. Les participants ont lancé un vibrant appel aux chefs religieux du judaïsme et de l'islam afin qu'ils collaborent pour aider les responsables israéliens et palestiniens dans leurs efforts en faveur de la justice, de la paix et contre la violence.

Développement humain

Chaque année, depuis 1990, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) rend public un rapport mondial sur le développement humain. L'ouvrage est une mine de renseignements sur la santé, l'éducation, les conditions de vie, l'égalité entre les hommes et les femmes, etc., dans les différents pays du monde. L'édition de 2001 étudie particulièrement les conséquences des nouvelles technologies sur le bien-être humain. On y trouve aussi une classification entre les pays selon l'indice de développement humain qui intègre la durée de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie. Cette année arrivent en tête la Norvège, l'Australie, le Canada, la Suède et la Belgique.

Les visées internationales de Tony Blair

La politique de Blair vise à consacrer la place de la Grande-Bretagne non seulement au premier rang des puissances moyennes, mais aussi comme chef de file de l'Occident dans la lutte contre le terrorisme déclenchée par les événements du 11 septembre 2001.



ALEX MACLEOD

L'AUTEUR EST
DIRECTEUR DU CENTRE
D'ÉTUDES DES POLI-
TIQUES ÉTRANGÈRES ET
DE SÉCURITÉ, À
L'UQAM

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, deux premiers ministres britanniques ont réussi à marquer la politique internationale, Margaret Thatcher et Tony Blair. La première s'est surtout servie d'un discours ferme et d'une réputation de ténacité, voire d'obstination, dans la défense d'une vision très étroite de l'« intérêt national » britannique pour affirmer la prétention de son pays à jouer un rôle international de premier plan. La guerre des Malouines, l'opposition tonitruante à toute menace européenne envers la souveraineté nationale et l'appui indéfectible à l'Amérique du président Reagan symbolisent bien l'approche thatcheriste de la politique étrangère. Malgré quelques similitudes sur le plan du discours, la politique étrangère de ces deux premiers ministres est toutefois très différente.

À la recherche de la « troisième voie »

Plus jeune chef de l'histoire du Parti travailliste, élu à 41 ans en juillet 1994,

Tony Blair a poursuivi le travail de ses deux prédécesseurs immédiats en vue de pousser le parti vers le centre. En particulier, il n'était plus question d'intervention gouvernementale dans l'économie ni d'augmentation des impôts pour favoriser les dépenses sociales. Peu après avoir pris les commandes du parti, il a déclaré que le travaillisme traditionnel devait céder la place à celui du *New Labour*, devenu par la suite synonyme d'une « troisième voie » permettant aux travaillistes de naviguer entre le néolibéralisme des conservateurs et la social-démocratie à l'ancienne mode. Ce faisant, il a réussi à éliminer ou, du moins, à faire taire son opposition de gauche, et à présenter un parti relativement uni, surtout sur la question européenne.

Tony Blair a su profiter d'un concours de circonstances favorables à une victoire électorale des travaillistes après trois défaites consécutives, en mai 1997, pour devenir le plus jeune premier ministre de son pays, depuis 1812. Le Parti conservateur ne s'est jamais relevé du départ forcé de la « dame de fer » en 1990. Son successeur, John Major, n'a jamais réussi non plus à s'imposer face à un parti profondément divisé sur la question de l'engagement dans l'Union européenne. À l'extérieur, la fin de la guerre froide a fait disparaître les dissensions des travaillistes sur la politique de défense – notamment la question de l'arme nucléaire britannique – que les conservateurs avaient toujours exploitées à leur avantage.

En politique intérieure, la « troisième voie », transformée en doctrine par le sociologue Anthony Giddens, s'est soldée par une politique économique et sociale semblable à celle des conservateurs, y compris un projet de privatisation du métro de Londres, que même Madame

Thatcher n'avait jamais osé proposer. Par contre, le gouvernement Blair n'a pas hésité à adhérer à la Charte sociale de l'Union européenne garantissant plusieurs droits aux travailleurs et que les conservateurs avaient toujours rejeté au nom de la concurrence. C'est sur le plan constitutionnel que Blair a fait preuve de la plus grande audace. Il a fait adopter des statuts spéciaux pour l'Écosse et le pays de Galles, a restauré et renforcé le poste de maire de Londres, a proposé une réforme de l'administration locale et a entamé la réforme de la Chambre des Lords. Mais sans aucun doute, l'acte de politique interne le plus important du gouvernement Blair jusqu'ici a été l'accord du Vendredi saint (le 10 avril 1998), la première tentative sérieuse de régler le problème de l'Irlande du Nord de la part d'un gouvernement britannique depuis le début des *troubles* en 1969. Avec la recherche d'une solution à la question irlandaise et l'ouverture des négociations avec l'Espagne sur l'avenir de Gibraltar, en octobre 2001, on peut dire que le gouvernement Blair est en train de liquider les derniers vestiges du colonialisme britannique en Europe.

La politique internationale

Appliquée à la politique étrangère, la notion de « troisième voie » paraît franchement nébuleuse. Cependant, on peut remarquer une évolution de la politique britannique depuis mai 1997 vers l'affirmation d'un rôle de premier plan dans le système international, clairement distinct de la vision des conservateurs. Les événements du 11 septembre 2001 ont durci le trait à cet égard.

Moins de deux semaines après la victoire de mai 1997, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Robin Cooke, déclarait que la politique britannique prendrait une dimension morale et que son pays avait l'intention de devenir une « force pour le bien dans le monde ». La déclaration de guerre contre le terrorisme qualifiée de « guerre du Bien contre le Mal » par le président américain était



une occasion en or pour le montrer. La « troisième voie » en politique étrangère rejeterait donc des positions fondées uniquement sur une conception étroite de l'intérêt national et la doctrine de la souveraineté des États, sans pour autant faire totalement abstraction de ces deux valeurs. Certes, la vente des armes, en particulier au régime indonésien en train de réprimer les indépendantistes du Timor oriental, montre l'écart qui peut exister entre les beaux principes qui légitiment l'action et l'action elle-même.

La « relation spéciale » entre la Grande-Bretagne et les États-Unis représente un des fondements de la politique étrangère britannique depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Perçue de l'extérieur comme du simple suivisme – notamment dans le cas des bombardements de l'Iraq –, cette relation doit être comprise avant tout comme la base d'une stratégie d'influence pratiquée par un pays qui sait qu'il ne peut plus aspirer au rang de grande puissance. Comme la France, la Grande-Bretagne tient à sa place au Conseil de sécurité de l'ONU, à son appartenance au club nucléaire et aux pays du G8, pour maintenir son rôle international, mais elle voit aussi dans ses rapports avec les États-Unis un moyen de multiplier son influence, en pesant sur les décisions de ces derniers.

Les événements du 11 septembre ont été particulièrement propices pour faire valoir l'importance de cette « relation spéciale ». Dans son discours du 21 septembre 2001 devant le Congrès, le président Bush n'a pas hésité à déclarer que « l'Amérique n'a pas d'ami plus loyal que la Grande-Bretagne ». En assumant la direction de la lutte contre le terrorisme au sein des alliés, Tony Blair a sans doute voulu lui donner raison. Malheureusement, les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes. À la suite de sa visite en Syrie, le premier ministre britannique a dû reconnaître les limites de ses capacités de persuasion au Moyen-Orient. Poliment applaudi en Inde, et un peu plus chaleureusement au Pakistan, il a pu constater que l'influence britannique ne pèse pas très lourd dans

des situations où elle est avant tout morale. Par contre, la Grande-Bretagne semble agir comme une force de dissuasion sur la volonté américaine d'étendre la guerre contre le terrorisme à d'autres régions du monde.

Si monsieur Blair suit les traces de madame Thatcher dans sa politique envers les États-Unis, toute ressemblance disparaît quand il s'agit de l'autre pôle de la politique étrangère britannique, l'Europe. À l'encontre de son illustre prédécesseur, Blair a toujours déclaré son appui à l'Union européenne. Mais la méfiance de l'électorat britannique à l'égard de cette institution, alimentée abondamment par le Parti conservateur et la majorité des journaux populaires, l'oblige à avancer avec beaucoup de prudence. Cela explique, par exemple, ses hésitations à adhérer à l'euro. Il a donc choisi

Malgré quelques succès indéniables, la politique étrangère de Tony Blair doit toujours faire face au dilemme permanent des Britanniques : comment concilier les exigences de la « relation spéciale » et leur engagement irréversible dans l'Union européenne? La suite des événements du 11 septembre ont semblé lui offrir une solution. D'un côté, la Grande-Bretagne a réussi à établir sa position comme alliée numéro un des États-Unis dans la lutte contre le terrorisme et, de l'autre, elle a pris la tête des forces de



le domaine où la Grande-Bretagne peut encore prétendre jouer un rôle de leader, celui de la politique de sécurité et de défense. Sans la participation de ce pays, une telle politique serait très limitée. La décision de Blair, contre toute attente, de s'entendre d'abord avec la France, puis avec les autres pays de l'Union, en décembre 1998, sur les grandes lignes de la Politique de sécurité et de défense européenne (PESD), lui a permis de saisir l'initiative et d'orienter dans une grande mesure la direction que cette politique devait prendre par la suite.

maintien de la paix en Afghanistan, en veillant à ce que cette opération soit avant tout une initiative européenne. En y regardant de plus près, on constate qu'il ne s'agit pas d'une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la PESD, mais plutôt d'une contribution à une action voulue et menée par les Américains. Le balancement entre les États-Unis et l'Union européenne perdure. ●

TONY BLAIR EN COMPAGNIE DE MILITAIRES DE LA FORCE INTERNATIONALE D'ASSISTANCE POUR LA SÉCURITÉ EN AFGHANISTAN, JANVIER 2002, CANAPRESS/BRENNAN LINSLEY

Faut-il mettre des limites à l'union civile?

L'opposition à l'adoption d'enfants par les gais et les lesbiennes constitue le dernier bastion de l'homophobie

MICHEL MORIN

L'AUTEUR ENSEIGNE À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Au Québec, les conjoints de fait ont les mêmes droits, quelle que soit leur orientation sexuelle. En décembre 2001, le ministre de la Justice a rendu public un avant-projet de loi « instituant l'union civile des personnes de même sexe ». Celle-ci accorderait aux gais et aux lesbiennes les droits qui sont actuellement réservés aux époux, tels celui de réclamer des aliments de leur partenaire ou de bénéficier d'un patrimoine familial. Elle serait célébrée par un ministre du culte ou par un greffier. Le décès d'un partenaire y mettrait fin, de même qu'une déclaration commune notariée ou un jugement constatant que « la volonté de vie commune est irrémédiablement atteinte ».

En ce qui concerne l'adoption, à l'heure actuelle, toute personne majeure peut présenter une demande à cette fin, seule ou conjointement avec une autre. Le Code civil du Québec n'exige pas que ces personnes soient mariées et garde le silence sur leur orientation sexuelle. On peut soutenir qu'il tient pour acquis, dans d'autres contextes, la présence d'un seul père et d'une seule mère. L'adoption consiste justement à créer une filiation fictive, indépendamment de la réalité biologique. Au moins trois décisions rendues dans d'autres provinces ont examiné une abondante preuve scientifique pour conclure que les aptitudes parentales des gais ou des lesbiennes ne diffèrent pas de celles des hétérosexuels. Interdire

l'adoption aux premiers constituerait donc une forme de discrimination. Mais les organismes québécois intervenant dans ce domaine se gardent bien d'adopter officiellement cette position. Or, l'avant-projet reconnaît indirectement le droit des couples gais ou lesbiens d'adopter, ajoutant une définition à la loi d'interprétation qui envisage expressément l'hypothèse des conjoints de fait « de sexe différent ou de même sexe » qui « deviennent parents, par procréation ou par adoption, d'un même enfant ». La déclaration du ministre de la Justice, selon laquelle l'avant-projet de loi ne touche pas à cette question, est donc quelque peu trompeuse.

L'avant-projet de loi pose le problème de l'étendue de la compétence législative du Parlement fédéral en matière de « mariage ». Si les juges devaient considérer que « l'union civile » proposée constitue une nouvelle forme de mariage, celle-ci serait déclarée inconstitutionnelle. D'autre part, selon certains juges, le refus de permettre aux couples gais et lesbiens de se marier ne constitue pas une violation de la Charte canadienne des droits et libertés. À leur avis, en assimilant les unions de même sexe au mariage, on porterait atteinte à une institution qui est fondamentale pour la reproduction et l'éducation des enfants. Pourtant, bien des gais ou des lesbiennes élèvent des enfants qu'ils ont adoptés, issus d'une union précédente ou conçus par insémination artificielle. Le mariage gai ou lesbien viserait une catégorie d'individus qui sont incapables de concevoir des enfants ensemble, mais qui peuvent en avoir autrement s'ils le désirent, tout comme cer-

tains conjoints hétérosexuels. En quoi cela constitue-t-il une menace pour la société? L'opposition à cette modification ne consiste-t-elle pas à affirmer au plan symbolique la supériorité de la conception et de l'éducation des enfants par des parents hétérosexuels?

Certes, l'ampleur de ce changement peut susciter des réticences, mais il existe de nombreuses études scientifiques pour les dissiper. Ainsi, la longévité des unions homosexuelles est semblable à celle des couples hétérosexuels, tout comme la proportion de leurs enfants qui sont gais ou lesbiennes. D'autre part, si le mariage comporte une forte connotation religieuse, des communautés protestantes célèbrent déjà des mariages gais ou lesbiens tandis que des débats animés ont lieu dans d'autres communautés sur cette question. La signification du mariage est matière à débat pour certains chrétiens.

J'éprouve à l'égard du mariage la même ambivalence que beaucoup de mes amis hétérosexuels, dont un nombre sans cesse croissant vivent en union libre. Il m'est arrivé de m'imaginer en train de marcher sous les confettis au bras de mon conjoint en présence de nos parents et amis. Mais 16 ans après l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés, 11 ans après avoir débuté notre vie commune, je ne suis pas habité par un sentiment d'urgence. Néanmoins, je trouve inacceptable que l'on refuse aux gais et aux lesbiennes l'accès à une institution qui symbolise puissamment l'approbation de la société, qu'il s'agisse du mariage proprement dit ou de l'union civile. Et quand je pense au taux de suicide effarant des jeunes gais au Québec, je suis convaincu qu'il faut pourchasser les préjugés homophobes dans leurs derniers retranchements, même s'ils concernent la procréation et l'éducation des enfants. ●

L'avant-projet de loi sur l'union civile, déposé en décembre dernier par le ministre Paul Bégin, modifierait le Code civil et accorderait aux personnes de même sexe choisissant ce type d'union les mêmes droits et obligations

qu'aux personnes mariées. La question des droits parentaux et de filiation des couples homosexuels n'est cependant pas soulevée. Comment peut-on aborder ce sujet épineux?

La parentalité, qu'elle soit hétérosexuelle ou homosexuelle, n'est pas un droit de la personne

MARIE-BLANCHE TAHON

Il a fallu attendre que soit rapatrié au sein de la famille le principe moderne selon lequel « tous les hommes naissent libres et égaux en droit » pour que disparaisse l'inégalité formelle des femmes et des hommes. Cela n'a été possible qu'après que fut reconnu aux femmes le droit de contrôler elles-mêmes leur fécondité.

Il n'est pas étonnant, dans cette logique d'égalité, que la reconnaissance légale du mariage – ou de l'union civile – puisse être légitimement étendue aux couples de même sexe. Cela ne dénoue pas pour autant certaines difficultés logeant au cœur de la famille post-moderne, des difficultés qui n'ont pas attendu les unions gaies ou lesbiennes pour se manifester.

Le principal avatar auquel est confronté la famille tient en effet au privilège des femmes : elles seules donnent naissance aux filles et aussi aux garçons. Elles produisent du même et du différent. Ce privilège a été partout bridé par les hommes, jusqu'à la révolution du dernier quart du XX^e siècle, alors que la volonté du contrôle de la reproduction passait des hommes aux femmes, sonnait le glas de la famille moderne.

La domination masculine n'est cependant pas sans ressource. Dès que chaque femme a été mise en position de pouvoir (se) dire, dans les démocraties modernes, « un enfant, si je veux, quand je

veux », une armada de candidats au prix Nobel de médecine s'est ingéniée à faire miroiter la possibilité de rencontrer l'aspiration du « si je ne peux pas, quand je ne peux pas ». Ce passage du vouloir des femmes au pouvoir des scientifiques marque le déni d'un problème anthropologique : la stérilité.

À partir du moment où il est communément admis qu'un couple hétérosexuel a droit à un « bébé-Céline », au nom de quoi refuser qu'un couple homosexuel n'ait pas le même droit? Une certaine *doxa* féministe étant passée par là, il devient impensable de prétendre que le premier y aurait droit car il est conforme à la nature – il faut la rencontre d'un spermatozoïde et d'un ovule pour faire un enfant, même si cette rencontre a lieu en laboratoire – tandis que l'autre, non conforme à la nature, n'y aurait pas droit.

Il devrait toutefois être attendu d'une « vraie » féministe qu'elle fasse valoir, à ce point de l'argumentation, qu'il n'en va pas de même pour un couple de lesbiennes et pour un couple de gais. Aux premières, il suffit de recourir à une pipette contenant le précieux liquide obtenu par des moyens peu attentatoires à l'image de la virilité. Des seconds, il est exigé qu'ils se lancent à la recherche d'une femme disposée à accepter de vivre, pendant neuf mois, avec un petit qui ne sera jamais son enfant. On ne quitte pas l'univers du « deux poids, deux mesures ».

Et on ne quitte pas non plus cet univers par le recours à l'adoption, légitimée pour les couples hétérosexuels et pour les célibataires. Les bourgeois bohèmes (les « bobos ») en mal d'enfant – qu'ils

soient en couple hétéro ou homosexuel, ou qu'ils soient célibataires – ont tout intérêt à ce que les femmes du tiers monde ne soient pas, elles, mises dans les conditions de pouvoir (se) dire « un enfant, si je veux, quand je veux ». La mondialisation n'implique pas seulement la délocalisation des entreprises : elle valorise aussi celle des utérus.

Que conclure de tout ça? La parentalité, qu'elle soit hétéro ou homo, n'est pas un droit de la personne. Elle ne peut l'être à l'égard de l'enfant à naître. Comment un enfant produit en laboratoire ou adopté pourrait-il être conforme au désir de ceux ou celles qui l'ont voulu? Cette question se pose pour les enfants produits selon la méthode traditionnelle. Toutefois, en ce cas, les parents sont magiquement rappelés à la réalité dès l'apparition du nouveau venu : il ou elle n'est pas celui ou celle qu'ils avaient espéré et, le plus souvent, ils font avec. Ils n'ont pas le choix. C'est ce manque de choix qui, pour le meilleur et pour le pire, permet à l'enfant de devenir lui. La désespérance des parents à l'égard d'un rejeton surprogrammé ou surinvesti est-elle soluble dans l'amour avec un grand A? Rien n'est moins sûr.

La stérilité – volontaire ou non – est une épreuve. Elle rappelle que les humains ne sont pas des dieux : ils ont mieux à faire que de reproduire leurs fantasmes. Un enfant oblige, il n'est pas un dû. Ce principe moderne n'est pas démodable. ●



L'AUTEURE EST PROFESSEURE AU DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Sillons pour l'éducation de la foi

Les catholiques du Québec ne sont pas les seuls à se poser des questions sur la transmission de l'héritage chrétien; ceux des pays européens repensent eux aussi leur dispositif. En Occident, le temps semble venu de passer à une autre étape. La recherche de solutions d'avenir requiert audace et patience.

ANNE-MARIE AITKEN

L'intéressant débat sur la place de la religion à l'école que le rapport Proulx a suscité, en 1999, a conduit à la déconsecration de l'école québécoise. Avec la loi 118, les structures scolaires, à tous les échelons, sont désormais laïques. Seul demeure, dans le curriculum, un enseignement religieux confessionnel qui n'a pas plus de place que les petites matières, parents pauvres du programme, et qui ressemble à un enseignement culturel du christianisme sans toutefois en porter le nom. Quant à l'animation pastorale, elle s'est transformée en service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire sans appartenance religieuse.

Cette nouvelle situation de laïcité scolaire modifie en profondeur les relations que l'Église catholique a entretenues pendant plusieurs décennies avec la société québécoise par le biais de l'éducation et l'amène à concevoir autrement sa manière de proposer la foi. Comme le mentionnaient les évêques du Québec, dans une déclaration du 18 octobre 2000, un virage est à prendre. Mais lequel? Le récent colloque *Carrefour 2001*, organisé à l'initiative de l'Office de Catéchèse du Québec (OCQ) qui a réuni plus de 600 personnes à Montréal, a permis de tracer quelques sillons : notamment une réflexion sur l'évangélisation, sur une catéchèse de cheminement à tous les âges de la vie, sur l'accompagnement d'itinéraires diversifiés, sur le passage d'un enseignement à une véritable initiation... Sillons qu'il est nécessaire de continuer à creuser, la terre ayant été longtemps laissée en jachère.

À vin nouveau, outres neuves

L'Église catholique fait face aujourd'hui à une situation totalement inédite au Québec, comme dans la plupart des pays occidentaux. Bien qu'encore majoritaires dans les statistiques, les chrétiens se perçoivent souvent comme minoritaires car la société laïque puise de moins en moins ses références dans l'héritage judéo-chrétien, même si celui-ci demeure encore un terreau fertile. L'accès à la foi s'en trouve totalement modifié. Il concerne tous les âges de la vie et non plus seulement les enfants et les jeunes d'âge scolaire. Le virage à prendre exige donc de reconsidérer la situation et d'innover. Le temps des belles floraisons est passé, les couleurs de l'automne ont elles aussi disparu. Avant de voir germer de nouvelles pousses, il

nous faut consentir à l'hiver pour nous enraciner profondément dans l'humus du monde actuel et nous laisser bousculer par la montée d'une sève encore inconnue.

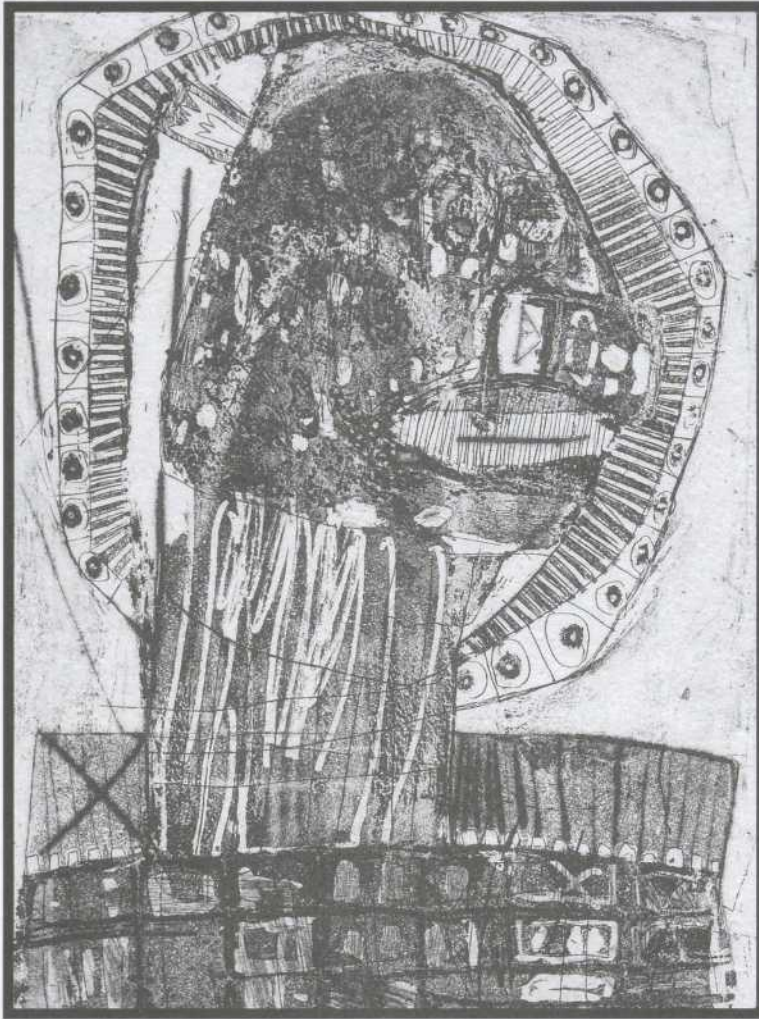
Face à ces exigences, nous risquons d'avoir la tentation de transférer purement et simplement ce qui se faisait à l'école vers le sous-sol de la paroisse en offrant soit un cours d'enseignement religieux rebaptisé « catéchèse », soit une animation pastorale durant les grands temps liturgiques. Il suffirait pour cela de former quelques catéchètes et le tour serait joué. Les enfants et les jeunes continueraient à se préparer aux sacrements du pardon, de l'eucharistie et de la confirmation comme auparavant, leur permettant ainsi d'être en règle en vue d'un éventuel mariage religieux. Bien qu'attrayante, une telle

Avant de voir germer de nouvelles pousses, il nous faut consentir à l'hiver pour nous enraciner profondément dans l'humus du monde actuel et nous laisser bousculer par la montée d'une sève encore inconnue.

démarche serait une impasse. L'éducation de la foi des jeunes ferait alors partie des services offerts par les paroisses : une affaire de spécialistes loin des familles et des chrétiens, mais qui ne transformerait en rien les communautés ecclésiales. La pratique ecclésiale continuerait à démontrer qu'elle n'a pas d'emprise réelle sur la vie, faisant seulement partie d'un rite qui agrémenterait l'existence sans la modifier en profondeur.

Mais alors, qu'inventer qui corresponde à la situation québécoise et ne soit pas une simple importation de l'étranger? Où puiser l'inspiration innovante qui soit suffisamment mobilisatrice pour abattre les murs de l'habitude ou du découragement?

Les périodes les plus fécondes de la vie de l'Église ont été celles qui ont conduit les chrétiens à un retour aux sources, à une redécouverte de trésors enfouis et de pratiques anciennes, non pour les ressusciter dans un retour sclérosant au passé mais pour les laisser se déployer à nouveau et offrir de nouvelles possibilités. Un regard sur la manière dont l'Église proposait la foi aux débuts de son existence peut être éclairant. L'éducation de la foi se vivait à travers une véritable initiation lors du catéchuménat. On devenait chrétien au sein d'une société païenne. Cela prenait du temps pour se détourner des idoles et demandait une réelle conversion au Christ et à son évangile. Ce catéchuménat comportait trois temps : l'apprentissage d'une nouvelle manière de vivre; la catéchèse avec la remise du Symbole des apôtres afin de le comprendre et de se l'approprier de manière personnelle conduisant à la célébration des sacrements de l'initiation (baptême, eucharistie et confirmation); enfin la catéchèse dite « mystagogique » qui explicitait le mystère célébré dans chacun de ces sacrements



en lien avec l'Ancien et le Nouveau Testament. L'expérience précédait ainsi l'enseignement.

À la recherche de modèles

Depuis le concile Vatican II, le catéchuménat a été remis en valeur pour les adultes qui frappent à la porte de l'Église. Mais cette pratique demeure encore trop marginale, réservée à quelques-uns, sans concerner l'ensemble du peuple chrétien qui, bien que baptisé, se retrouve souvent aujourd'hui dans la situation des catéchumènes. En 1977, des évêques du monde entier réunis en synode, à Rome, pour réfléchir à l'éducation de la foi avaient fortement affirmé que le modèle catéchuménal est le modèle de toute catéchèse.

La démarche du catéchuménat s'adresse principalement à des adultes personnellement intéressés par le message chrétien et non à des cohortes ou à des groupes constitués. Chacun peut donc progresser à son rythme tout en s'intégrant à la démarche commune de l'initiation qui aboutit à la reconnaissance des nouveaux chrétiens par l'Église. Cette initiation se présente avant tout comme un engendrement à la foi. Il s'agit de naissance et donc de l'émergence d'êtres nouveaux dans le respect de la liberté de chacun. Cette démarche comporte des seuils et des étapes; elle dessine un itinéraire, un cheminement personnel et communautaire. Elle invite à considérer la

catéchèse du point de vue des adultes et non d'abord à partir des enfants. C'est un renversement de perspective à opérer. Nous avons forgé de bons outils conceptuels pour penser la foi des adultes, mais nous avons une difficulté considérable pour les mettre en œuvre et nous continuons à penser la catéchèse pour des enfants et des jeunes alors qu'il faudrait penser la catéchèse comme s'adressant à toute la communauté chrétienne. La catéchèse de la communauté par la communauté. Enfin, dans cette démarche, les sacrements ne sont pas une fin en soi mais des gestes qui engagent les catéchumènes et la communauté en vue de grandir ensemble dans une foi agissante. Baptême, eucharistie et confirmation sont reliés et prennent sens les uns par rapport aux autres, alors que nous les considérons souvent comme des actes ponctuels non reliés.

Le catéchuménat met aussi l'accent sur la nécessité de respecter des étapes, notamment celle de l'annonce de l'Évangile qui conduit à la conversion, au désir d'accorder sa vie à de nouvelles manières de vivre et de penser, à de nouvelles manières de vivre en relation et notamment la relation aux pauvres. Aujourd'hui, on redécouvre la richesse de l'évangélisation avec ses diverses composantes. Le *Directoire général pour la catéchèse*, paru en 1997, distingue bien la première annonce de l'Évangile de la catéchèse initiatique et de l'éducation permanente de la foi. La première annonce, ou éveil à la foi, destinée

DAVID LAFRANCE,
MODÈLE, EAU FORTE,
2000

aux non-croyants et à ceux qui baptisés vivent en marge de la vie chrétienne, concerne tous les âges de la vie et pas seulement la petite enfance. Le renouveau de la catéchèse doit se fonder sur cette évangélisation préalable.

Avant de mettre sur pied des organisations et de rédiger des documents catéchétiques bien ficelés, il faut avant tout se préoccuper de ce qui pourra faire appel au désir profond de chacun, à ses attentes et ses questionnements face à la signification de la vie et au sens à lui donner. Notre société de marché qui ne pense qu'en termes de profit et de rentabilité obture ce désir parce que tous les besoins doivent être comblés au plus vite sans laisser d'espace vide. Le principal obstacle à la foi aujourd'hui est la culture marchande qui tend à rendre insignifiante toute recherche de sens ou qui l'oriente dans de multiples directions, réglant tous les problèmes de manière technique et rationnelle.

Le principal obstacle à la foi aujourd'hui est la culture marchande qui tend à rendre insignifiante toute recherche de sens.

La catéchèse ne peut exister sans la présence de cet éveil qui donne soif et faim, qui met en route, qui suscite et ressuscite le questionnement. La foi surgit du manque et d'une brèche ouverte, elle va à l'encontre de la saturation. Ce temps de l'éveil sera à développer en de nouveaux lieux proches de la vie des gens. Cela remet en cause les groupes d'âge homogènes selon lesquels on envisageait l'enseignement religieux à l'école et la préparation aux sacrements.

Si l'éducation de la foi concerne tous les âges de la vie, au modèle catéchuménal doit s'adjoindre le modèle intergénérationnel qui permet de faire se rencontrer des chrétiens ou futurs chrétiens d'âges différents, chacun cheminant à son rythme dans un cadre qui lui permet de se projeter dans l'avenir en voyant vivre des témoins de la foi. Cette catéchèse intergénérationnelle n'est pas une activité qui s'ajouterait à d'autres activités, mais plutôt un état d'esprit qui permet de considérer les activités proposées dans une paroisse ou une communauté chrétienne sous l'angle de la rencontre des différentes générations. Par exemple, la préparation à la première communion, habituellement réservée à ceux qui vivent ce sacrement pour la première fois, peut être l'occasion d'un cheminement avec des enfants, des adolescents, des parents mais aussi des adultes qui souhaitent se joindre à la réflexion. Des pistes sont alors proposées aux divers âges avec des temps de mise en commun et des expériences communes. Beaucoup d'autres activités peuvent être organisées de cette manière. C'est ainsi que se crée ou se recrée une mémoire commune, élément incontournable de la transmission. Mémoire au sens fort que ce terme a dans la Bible : mémorial plus que souvenir, mémoire qui s'actualise sans cesse et qui situe l'action de Dieu non seulement dans le passé, mais aussi dans le présent.

Des communautés de foi vivantes

La proposition de la foi à tous les âges de la vie suppose des communautés de foi tout en les générant, car le cheminement qui est éminemment personnel est aussi fortement communautaire. L'un ne va pas sans l'autre. Ces communautés aujourd'hui

doivent remplir la fonction de laboratoires de la foi pour expérimenter la véracité de ce qui est découvert, des laboratoires de fraternité et de solidarité avec ceux et celles que la société laisse sur la touche. Force est de reconnaître que beaucoup de paroisses aujourd'hui ne jouent pas ce rôle, car trop impersonnelles et trop calquées sur le service public. Dans le cadre des regroupements de paroisses, on peut penser que la situation ne va pas aller en s'améliorant.

En 1993, réfléchissant sur les suites à donner au document *Risquer l'avenir*, les évêques du Québec souhaitaient « promouvoir l'éducation de la foi et l'engagement social dans les milieux de vie en privilégiant l'éclosion de groupes restreints et de petites communautés, comme lieux de prise de parole, de vie communautaire et d'expérience de foi en lien avec la communauté locale ou diocésaine », reprenant ainsi les perspectives dudit document : « Décider, au sein des communautés locales, de s'engager dans un processus de communautés restreintes... Accepter de voir la paroisse traditionnelle se transformer progressivement en une communion de communautés restreintes. » Comment se fait-il que de telles propositions ne voient pas le jour? Que manque-t-il pour passer de ce qui est écrit dans des livres à la mise en œuvre concrète? Une volonté politique épiscopale? L'adhésion des fidèles? Un accompagnement pédagogique?

L'idée de ne pas désolidariser l'éducation de la foi de la recherche et de la pratique de la justice et de la solidarité était une intuition fondamentale de ce document. Il y a, plus que jamais, nécessité de demeurer dans cette optique. Mais nécessité aussi aujourd'hui de retrouver le lien entre éducation de la foi et liturgie, cette dernière étant le lieu même de l'initiation chrétienne. Toute communauté a en effet pour tâche d'articuler la foi reçue, la foi vécue et la foi célébrée dans une perpétuelle recherche de transformation du monde, en vue d'accueillir le Royaume de Dieu. Inséparables, ces quatre composantes se fécondent mutuellement.

La situation de pluralisme religieux et de liberté religieuse rend nécessaire la rencontre des autres pour reconnaître l'Autre. La situation de pluralisme actuel rend d'autant plus urgente la reconnaissance mutuelle entre ces communautés à créer ou à développer afin d'élargir les perspectives et d'éviter les fonctionnements sectaires. Ces communautés ne peuvent pas vivre repliées sur elles-mêmes, loin du monde. En effet, la foi et surtout l'intelligence de la foi ne peuvent naître et s'approfondir que dans le dialogue, s'enrichissant ainsi de la pensée contemporaine ou la critiquant de l'intérieur parce que trop étroite. Encore faudrait-il que nous apprenions à rendre compte de notre foi au Christ, pas seulement à travers des actes, mais aussi à travers un langage intelligible et audacieux, nous risquant sur de nouveaux chemins d'expression à travers l'art, la poésie, la musique, le cinéma, etc. La tâche est devant nous. ●

Cet article fera l'objet d'une entrevue, le 10 mars, à l'émission *Une planète, des religions*, diffusée tous les dimanches, à 23 h 00, à l'antenne de la Première chaîne de la radio publique de Radio-Canada. L'entrevue sera disponible sur Internet, à l'adresse suivante : www.radio-canada/radio/planete

Les Presses de l'Université de Montréal Nouveautés



Immigration et diversité à l'école Le débat québécois dans une perspective comparative Marie Mc Andrew

L'intégration des immigrants et l'adaptation à la diversité ethnoculturelle représentent des enjeux centraux pour l'école québécoise. Si des progrès ont été accomplis, les défis demeurent. Cet ouvrage s'emploie à mieux les cerner.

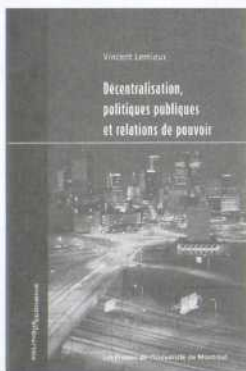
264 pages • 29,95 \$
Coll. Paramètres



Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs Denis Monière

À la fois une présentation objective de la question nationale et une prise de position sujette à débat.

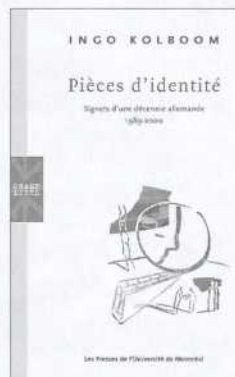
150 pages • 19,95 \$
Coll. Paramètres



Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir Vincent Lemieux

À travers l'analyse d'une douzaine de cas de décentralisation, voici une étude sur les relations de pouvoir dans les politiques publiques.

204 pages • 29,95 \$
Coll. Politique et économie



Pièces d'identité Signets d'une décennie allemande, 1989-2000 Ingo Kolboom

L'auteur prend la voix de sa mémoire personnelle pour expliquer comment il est parvenu à son « identité allemande » et que signifie pour lui être Allemand aujourd'hui. Il évoque ensuite en parallèle la genèse de l'identité nationale en France, en Allemagne et au Québec.

208 pages • 24,95 \$
Collection Champ libre



Qui a peur de l'État ? Le Canada dans un monde aux structures polycentriques de pouvoir

Sous la direction de Gordon Smith et Daniel Wolfish

Devant l'obligation de revoir notre conception du monde et de la place que le Canada y occupe, les auteurs examinent des questions de fond que le Canada devrait considérer pour préparer son avenir.

378 pages • 24,95 \$
Coll. Tendances



Gérer l'environnement Défis constants, solutions incertaines

Sous la direction d'Edward A. Parson

Face à la préoccupation majeure de protéger l'environnement, cet ouvrage étudie les tendances actuelles en gestion de l'environnement et leur impact sur le plan humain.

426 pages • 24,95 \$
Coll. Tendances

www.pum.umontreal.ca DISTRIBUTION FIDES

Université 
de Montréal

Architecture d'un marcheur

5. La mort des corbeaux et la solitude des chats

TEXTE : WAJDI MOUAWAD
ILLUSTRATION : MARC SEGUIN

La ville s'évade. Elle s'évade, s'efface. La brume l'absorbe. La ville s'évapore. Je suis sur la route. Celle des voitures encore absentes. De chaque côté, une campagne fatiguée de l'hiver. Le printemps qui n'arrive pas. C'est à croire qu'il n'y a jamais eu de soleil.

Une fois, dans mon pays natal, il y eut un hiver plus long et plus froid que ceux auxquels nous étions habitués. Nous avions battu tous les records de froid. Plus de lumière au ciel. Le vent en rafale. La désolation des étés oubliés. Il n'y avait plus rien à faire. Plus d'école, plus de travail, plus rien.

Une nuit, je m'étais réveillé pour aller boire un verre d'eau. Je suis sorti de mon lit et j'ai traversé toute la maison endormie. Lorsque je suis arrivé à la cuisine, j'ai vu une clarté étrange. Oubliant ma soif, je me suis approché de la fenêtre. Le ciel était dégagé et une lune blanche brûlait comme un œil. Cyclope. Dans cette froideur, j'ai vu la silhouette du grand marronnier. Ses branches ne portaient plus de feuilles, mais il y avait, à leur place, une centaine de grands corbeaux immobiles.

Ma joie fut grande car les oiseaux étaient depuis toujours source de paix et de réconfort pour mon esprit. Mais cette joie ne dura pas longtemps, car je compris rapidement que les grands corbeaux étaient morts gelés sur leur branche et que le grand marronnier était leur misérable cimetière. J'ai longtemps prié cette nuit-là pour l'âme de chacun de ces corbeaux et ma peine était grande lorsque je les imaginais, épuisés par un long voyage, désespérés de ne pas trou-

ver de refuge, venir ensemble sur les branches du marronnier et mourir dans la solitude de l'hiver.

Je marche et je suis sur ma route comme l'oiseau accroché à sa branche. Je marche aux côtés de ma mémoire. Nous sommes comme les oiseaux. Nous arrivons dans la vie en criant. En criant, nous nous accrochons à nos branches. Et nous y restons agrippés, agrippés, agrippés. Tout le temps de l'existence, le sang coule de nos pattes mais nous ne lâchons pas prise! Jamais! À nos côtés, tous les autres. On les voit tomber les uns après les autres. Mourir. Et nous ne bougeons pas. Une fleur au milieu du champ nous fait encore dire : « Que la vie est belle ». Mais les autres tombent dans leur tombe et nous ne bougeons pas de nos branches. Les autres, on peut les battre, les

Nous sommes comme les oiseaux. Nous arrivons dans la vie en criant. En criant, nous nous accrochons à nos branches. Et nous y restons agrippés, agrippés, agrippés.

blessés, les tuer, on reste agrippé parce que la tendresse sera peut-être là, et elle sera peut-être pour nous.

Avançant dans la brume du temps, je ne comprends pas cette marche insensée qui doit me mener vers une mer incertaine et je ne sais pas pourquoi je ne m'arrête pas. Pourquoi est-ce que je ne m'arrête pas? Depuis longtemps, j'ai quitté ma terre natale pour trouver la vérité, et j'ai trouvé haine, sang, massacre, maladie et des hommes qui, comme les oiseaux, sont accrochés à la vie.

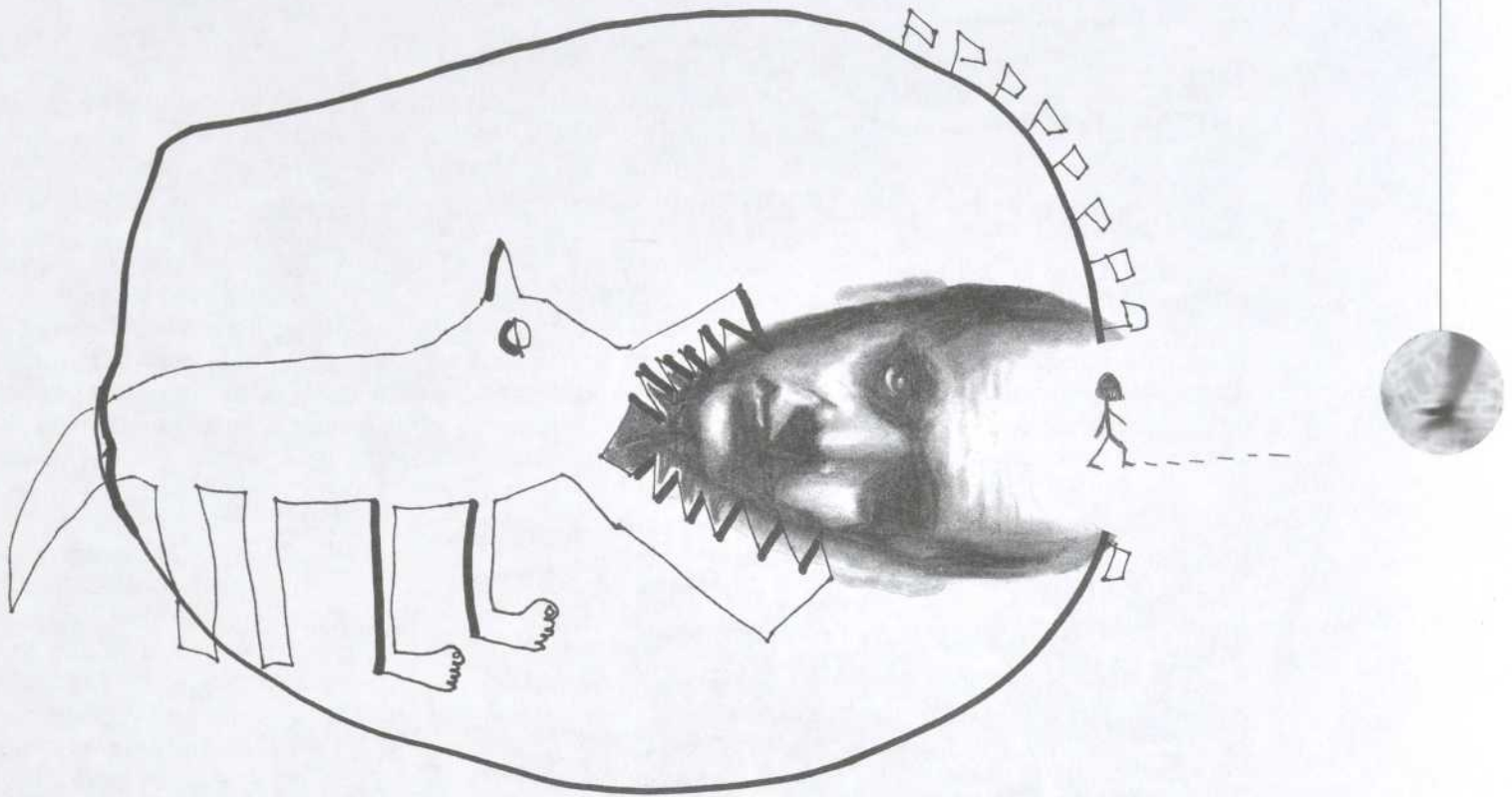
Aujourd'hui, lorsque je serai enfin au littoral, je pourrai imaginer les profondeurs de la mer, là où la lumière n'ar-

rive jamais. Là, je pourrai peut-être comprendre la suspension qui m'habite et qui me fait toujours fuir le hurlement des hommes. À ces hurlements, je préfère encore le miaulement des chats qui vivent dans les ruelles. Les chats vivent intensément la poésie de leur milieu. Ils l'acceptent et se confondent avec elle. Les chats ne condamnent rien, pas même les voitures, qui sont de bonnes cachettes. Il m'est arrivé d'apercevoir, au bout d'une ruelle sombre uniquement éclairée par la blancheur d'une tempête de neige, la silhouette d'un chat qui marchait lentement. Il semblait si seul. Résigné à sa condition, à son existence. Il conférait au reste du paysage un sentiment de désolation à laquelle je fus forcé de participer.

Perdu au milieu de la grande campagne, c'est à mon tour de donner au monde ma solitude et de l'imprégner de ma peine. Tant de mots voyagent dans ma tête. Je marche et je pense à ce que je voudrais écrire. Peut-être que ce soir je n'aurai pas la force de revenir sur mes pas. Je dormirai dans un hôtel d'un des villages de la côte. Auparavant, je passerai dans une papeterie et j'y achèterai un cahier aux pages blanches et un crayon à pointe fine. Tant de mots. Et j'écrirai un texte, peut-être un roman, cela s'appellera *Architecture d'un marcheur*.

Je marche mais je ne sais plus où je suis. Je sais seulement que je me trouve dans le continent littéraire. Et celui-ci est aveugle au monde. Je sais comment ce roman commencera. En marchant, j'écris de mémoire un texte absurde et exalté, commençant ainsi, comme une adresse au lecteur, un avertissement :

Toi qui me lis, toi qui m'écoutes : si tu me considères objet de divertissement, lève-toi et fuis avant que je ne te tue! J'ai



le visage vieillard des enfants affamés et je ne parlerai qu'à l'homme décadent. Homme bon ayant touché de main vivante à la dernière pierre, retourne sur tes pas, il en est encore temps. Retourne intelligemment; retourne au pays de tes semblables.

Mais à celui qui reste, qui me regarde et m'écoute, je lui hurle : il est temps pour toi de couper court à ta respiration, temps pour toi de te couper les veines, pour que ton sang transparent, faible et fragile, se mélange au sang de celui-là qui, assis à tes côtés, s'est aussi ouvert les veines. Si tu te résous à rester, écoute bien mon ordonnance : tranche-toi les poignets et soude-les à ceux de ton ennemi, ton frère, et hurle lui dans la bouche, dans la gorge, jusqu'au tréfonds de son ventre, qu'il porte en lui le malheur.

Tu arrives en une forêt obscure où les arbres sont les mots empoisonnés que je plante dans ton âme. Toi qui a peur, tu viens ici dans la forêt de mon esprit. Une fois dans les mailles de mes mots, tu retrouveras, en vérité, face à toi, les monstres les plus ignobles de ta conscience.

Je crache à ton visage hideux les mots de mon désespoir! Et pour que tu com-

prennes bien la portée de mes mots, sache que pas plus tard qu'hier, j'ai égorgé de mes mains un nourrisson en le regardant droit dans les yeux. J'avais fait glisser d'abord ma paume le long de sa peau satinée. Avec douceur, avec amitié. Et au dernier moment, au moment où il s'y attendait le moins, j'ai planté dans son cou mes ongles taillés. Et dans ses yeux hagards de douleur, j'ai vu un signe de vie tel que je n'en avais pas vu depuis longtemps. J'ai cousu ses lèvres de fil acéré, et pour qu'il ne puisse pas hurler, j'ai enfoui au fond de sa bouche le cadavre empesté d'un scorpion.

Et sa jambe, je l'ai brisée, pour y entendre le craquement du monde. Et sa main, je l'ai brisée, pour y entendre le battement de son cœur, et sa tête, je l'ai croquée, le long de son crâne osseux, j'y ai fait glisser mes dents pour ressentir le frémissement que produit le bruit trop aigu.

L'écriture sera à mes côtés comme le serpent aux pieds du sable, mêlant la couleur ambre de ses écailles aux écailles du soleil couchant. L'homme imprudent qui s'avance pour admirer sa beauté sera foudroyé dans sa misère et son illusion. Nous voilà vivant dans un monde qui, pour avoir le droit de poser la

question du Bien, du Bon, doit auparavant faire sacrifice de son sang! Doit auparavant se tailler les veines des poignets. Une voix en moi dit :

« Ordonne aux plus vertueux de se trancher la veine du cou, celle si proche de leur cœur silencieux. »

J'écrirai, et j'établirai comment, un matin, un homme jeune et bon se leva de son lit et se mit en marche vers le bord de la mer. Il avait passé la nuit à entendre les hurlement des loups. Au matin, voyant que la lumière ne l'atteignait plus, il se leva, sortit de sa chambre et se mit en route vers la mer.

Bon il partit, cruel il arriva. Il se mit en route avec le désir de sourire aux vagues. Nous verrons comment il planta son couteau et cracha sa haine au monde. Crois-moi, nous voici obligés à une solidarité impitoyable qui nous oblige tous au malheur. Peut-il en être autrement?

La lumière ne nous concerne plus. Une voiture me dépasse et me ramène à ma marche. Le ciel est noir, il pleuvra sans doute à verse tout à l'heure. ●

LE LOUP-MARCHEUR,
2002, GRAPHITE ET
ENCRE SUR PAPIER

SITES INTERNET



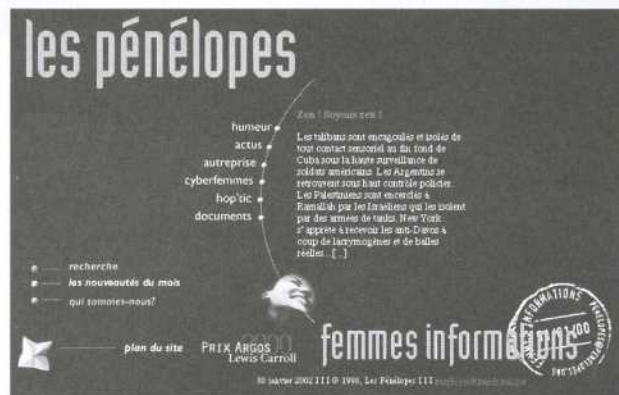
INTERNET AU FÉMININ
netfemmes.cdeacf.ca
penelopes.org

La journée internationale des femmes du 8 mars nous donne l'occasion de parler de la présence des femmes sur le Net. Nous nous en tiendrons à deux sites : l'un québécois, l'autre français, mais les références seraient multiples. Mention-

nologies de communication. Mettre en place la trame d'un serveur pour les associations féministes et féminines afin d'établir des passerelles entre toutes les femmes du monde et tricoter à plusieurs un jacquard multiculturel. » Le site québécois, lancé en 1998, se considère comme un réseau pour et par les femmes dont la mission est la démocratisation des savoirs et la promotion des savoir-faire des réseaux de l'éducation des adultes et de la condition féminine. Il recèle de nombreuses ressour-

de nombreuses associations : le combat des Femmes en noir en Israël et en ex-Yougoslavie, la résistance des femmes afghanes, la recherche de conditions pour une paix juste en Israël, pour ne nommer que ces exemples. Une fois de plus, on constate que ces sites ne s'en tiennent pas à des recettes de cuisine. Les femmes sont attentives aux questions politiques et sociales. La guerre, la santé, la création d'entreprises, la parité politique et salariale, la violence et la pauvreté y figurent comme autant de leitmotifs.

La forme interactive y est aussi nettement dominante. La communication marche à plein! Sur Netfemmes, la liste de discussion reçoit environ 25 messages par semaine : communiqués de presse, offres d'emploi, appels à l'action, informations sur des ressources féministes sur le Web, discussion de divers enjeux féministes... Et ces sites résistent à l'usure du temps. Ils correspondent donc à un réel mode d'expression et d'échanges.



nons simplement WomenSpace, Women Action ou Enda-Synfev, pour ceux et celles qui lisent l'anglais.

Comme le formule le portail du site français : « Elles tissent leur toile, les Pénélopes d'aujourd'hui. Cheminant à travers le réseau Internet, elles établissent des liaisons, nouent des liens. Leurs projets? S'affirmer comme des conceptrices et des utilisatrices des nouvelles tech-

ces pour les femmes, ses répertoires comptent plus de 600 groupes et associations de femmes et plus de 200 chercheuses féministes, un forum des actualités et un calendrier interactif d'événements. Les deux sites témoignent de l'appropriation de la communication électronique par les femmes. C'est dire que leur création s'est accompagnée de nombreuses heures de sensibilisation et de formation.

À l'image de la Marche mondiale, l'Internet des femmes a une dimension internationale. Ce qui a peut-être le plus marqué la cybervoyageuse que je fus, pendant quelques heures à travers ces divers sites, est l'ouverture des femmes aux divers pays du monde dans une optique de solidarité. En un rien de temps, divers conflits qui déchirent le monde nous arrivent en pleine face, accompagnés des recherches de paix

ANNE-MARIE AITKEN

VIDÉO



LA DANSE DU GUERRIER

Réalisation : Marie Brodeur
Production : André Gladu
Distribution : ONF
Documentaire, couleur, 52 MIN

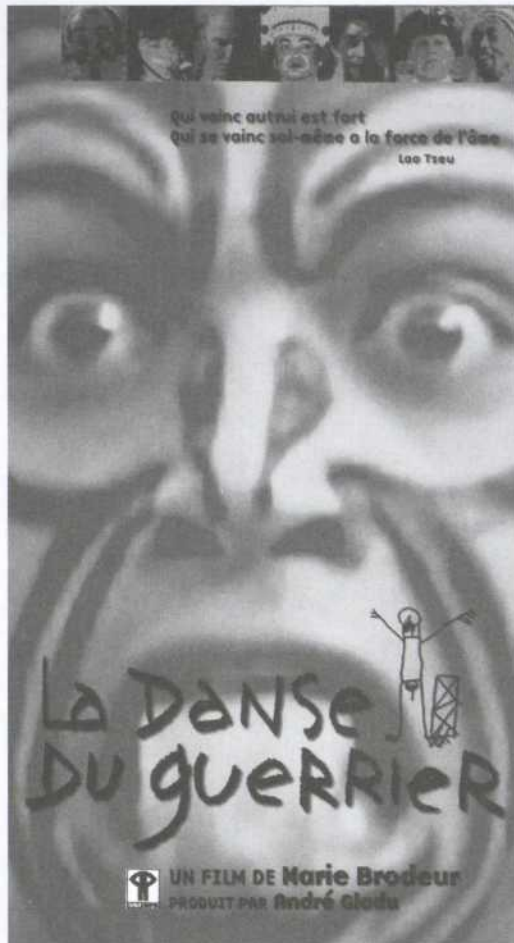
Contée par les poètes, dansée, chantée, la guerre n'est déjà plus la guerre. Ainsi transfigurée par les mots, les gestes, les images, les sons, elle peut même rendre possible son contraire,

Le réseau électronique des groupes de femmes

l'irruption d'un monde centré sur l'expression, l'art, la raison, le politique. Paradoxalement métamorphose d'un événement qui substitue pourtant le bruit des armes à la parole, la stratégie à l'argumentation, la destruction à la création.

La danse du guerrier, documentaire de Marie Brodeur qui met en scène une vingtaine de danses guerrières à travers le monde, se conclut par cette parole : « Quand le guerrier danse, il ne fait pas la guerre ». Non parce qu'il est occupé à autre chose, mais parce qu'en la dansant, il transfigure la guerre en énergie vitale, il la canalise de telle façon qu'elle soit créatrice et non destructrice. Comme le feu qui brûle, mais qui réchauffe aussi, illumine la nuit, apaise le regard. On se rend compte à la vue de ces danses – à part le *drill* militaire trop collé à l'utilité et à l'efficacité stratégique – qu'elles n'ont plus rien à voir avec la guerre qui se fait, mais qu'elles aident à affronter les peurs, à palper l'invisible, à transcender le réel. L'agressivité n'est pas la violence, comme le laisse d'ailleurs entendre l'étymologie latine du mot qui signifie marcher en avant. Elle est partie prenante de la vie.

Une des danses du film est celle des Maoris de Nouvelle-Zélande. La danse guerrière chez ce peuple est appelé *haka*, qui signifie « souffle de vie ». Les gestuels de la danse ont rapport au battement du



cœur de la terre et des êtres humains. Je pense alors aux propos énigmatiques du philosophe grec Héraclite qui disait : « La guerre (*polemos*) est à l'origine de toute chose »!

En ces temps de guerre généralisée qui tend à ordonner le vivre ensemble, à travestir la liberté en sécurité, et la justice en contrôle, peut-être faudrait-il

apprendre à danser la guerre. Pour ne pas la faire, et édifier plutôt un monde où la justice et la liberté ne sont pas que des drapeaux ou des statues, mais la raison d'être de notre existence. Et notre manière d'être. Car une guerre anonyme s'immisce dans la quotidienneté et devient banale, elle nous désapprend à marcher et à nous tenir debout, à sourire à la vie; au son des mots d'ordre, elle nous fait ramper et nous terroriser dans notre confort mesquin.

La paix, comme l'humanité et la liberté, n'est pas un état, elle requiert engagement, responsabilité, action concertée, elle est une tâche jamais achevée. Pour qu'elle ne devienne pas la vie douillette d'un esclave qui vit tranquille parce que docile au diktat de son maître, la symbolisation de la guerre, à travers la danse, comme à travers la narration ou la peinture, peut contribuer à demeurer vigilant, en gardant éveillé en nous le souffle de la vie. Ce à quoi œuvre à sa manière aussi cette sourate du Coran qui rappelle que la véritable guerre sainte est celle que l'on livre en soi-même, ou encore ce moine bouddhique qui passe sa vie entière, seul, à maîtriser l'art du sabre.

JEAN-CLAUDE RAVET



radio Première **CHAÎNE**

Une planète, des religions

Un grand magazine d'actualité sur les religions

Dimanche 23 h

Une émission de Michel Morin

106.3 FM
Québec

95.1 FM
Montréal

90.7 FM
Ottawa - Hull

Écoutez pour voir.

www.radio-canada.ca/radio

« Toujours serviables, jamais servantes »

RAPHAËLLE DE GROOT ET ÉLIZABETH OUELLET,
PLUS QUE PARFAITES. LES AIDES FAMILIALES
 À MONTRÉAL, 1850-2000, MONTRÉAL,
 LES ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE, 2001

Dans ce livre, les auteures abordent l'évolution du travail domestique selon une perspective sociohistorique. Centrée sur la ville de Montréal qui a longtemps attiré les migrantes des campagnes québécoises et des pays d'outre-mer, l'étude retrace les principales mutations de ce métier et du profil des femmes qui l'ont pratiqué. Cette évolution complexe a été façonnée par les transformations du cadre urbain, de la technologie, de la vie familiale et de la condition féminine elle-même.

Avant 1850, la domesticité se définissait davantage comme un contrat d'entraide sociale que comme un contrat de travail. De 1850 à 1920, les services domestiques ont acquis une nouvelle image, touchés par l'accroissement de Montréal, de sa population et par la richesse des nouveaux capitalistes. Les femmes qui employaient du personnel domestique étaient investies socialement et prenaient des initiatives publiques pour régler certains problèmes tels que la pénurie de personnel et la formation des travailleuses.

La croissance des années 20, la crise économique des années 30 et le retour de la prospérité pendant la Seconde Guerre mondiale ont eu des effets directs sur les services domestiques. La récession a entraîné une réduction du personnel dans les grandes résidences de Montréal. La tendance était plutôt d'engager une « bonne à tout faire ». Les travailleuses domestiques devaient alors jongler entre les besoins des employeurs, des enfants,

de la maison, et leurs propres besoins. En plus, elles devaient avoir belle apparence, bien parler et être capables de changer de rôle d'une minute à l'autre! Les technologies modernes dont elles disposaient pour accomplir leurs tâches variaient selon les employeurs, mais elles n'ont pas apporté les gains de temps espérés. Pendant la Seconde Guerre, plusieurs travailleuses domestiques abandonnèrent le métier pour des emplois dans les manufactures et les usines de munitions. Elles suivirent les autres tra-



vailleuses québécoises qui, ayant obtenu le droit de vote en 1940, s'acheminaient vers une plus grande indépendance.

Au cours des années 1945-1980, la croissance économique a favorisé l'ascension d'une nouvelle bourgeoisie. L'accessibilité aux études supérieures, après le rapport Parent, et la mise en place de programmes de santé et de services sociaux, dans les années 70, ont ouvert la voie du travail professionnel à des femmes jusque-là satisfaites d'être « reines du foyer ». Celles-ci ont fait partie de syndicats ou de corporations professionnelles. Ces femmes qui s'interrogeaient alors sur la valeur et l'invisibilité des travaux domestiques étaient-elles conscientes de constituer dans les services publics de vastes ghettos d'emploi féminin?

Tous ces changements ont posé un problème de recrutement du personnel domestique au Québec. Le gouvernement canadien a alors mis sur pied divers pro-

grammes d'immigration visant à inciter des jeunes femmes de différents pays à venir travailler comme domestiques. Dès 1973, est apparu le programme de recrutement spécifique accordant un permis de travail temporaire à des domestiques résidant chez l'employeur, assorti de conditions restrictives destinées à limiter leur mobilité. Pendant ce temps, des technologies dévalorisaient socialement le métier, car elles contribuaient à maintenir l'image d'un travail peu exigeant et sans valeur.

Aujourd'hui, les femmes ont du mal à concilier les exigences du travail et les responsabilités familiales. Les mesures gouvernementales en matière de services de garde demeurent insuffisantes pour les familles. Le recours à diverses formes de services domestiques apparaît comme une solution à l'essoufflement des femmes. Celles-ci font ce choix pour réserver leur temps à d'autres responsabilités ou à des activités plus créatives, plus intéressantes.

Les statistiques basées sur le recensement de 1996 font état de 9 875 travailleuses œuvrant comme aides familiales ou gardiennes d'enfants dans la zone métropolitaine de Montréal et de 23 760 dans l'ensemble du Québec. Les tâches concernent toujours les travaux ménagers et les soins aux enfants. S'ajoutent des services de domestiques résidentes pour prendre soin de personnes âgées et d'enfants ou d'adultes handicapés.

Le livre comporte aussi le témoignage de plusieurs aides familiales qui savent, avec des mots très simples, recréer une atmosphère, partager leurs joies et leurs peines, rendre vivantes les conditions de travail et l'état d'esprit de ces milieux bourgeois qui les ont employées.

Parallèlement à la parution de ce livre, une exposition conçue par Raphaëlle de Groot, *Chronique du travail en maison privée 1920-2000*, se tient jusqu'au 28 avril au Centre d'histoire de Montréal, en collaboration avec l'Association des aides familiales du Québec. Ce chef-d'œuvre d'exposition vise à sensibiliser le grand public à la valeur de ce travail. Expo-

sition bienvenue au moment où le gouvernement s'apprête à réformer la Loi sur les normes du travail.

CÉLINE DUBÉ

Une pensée clarifiée

LADRIÈRE, JEAN, *LES ENJEUX DE LA RATIONALITÉ*, MONTRÉAL, LIBER, 2001, 233 P.

Le texte de base du présent ouvrage n'est pas nouveau. Il a déjà paru en 1977, à Paris, chez Aubier-Montaigne/Unesco. *Les enjeux de la rationalité* porte en sous-titre *Le défi de la science et de la technologie aux cultures*. Il s'agit d'une réflexion de Ladrière à partir des études et des débats d'un colloque tenu en juillet 1974 sur le thème « Science, éthique et esthétique ». À ce texte, la présente édition ajoute les échanges entre Jean Ladrière et Jean-François Malherbe lors d'une rencontre tenue à Sherbrooke, le 19 octobre 1992.

À la fois mathématicien et philosophe, Jean Ladrière a beaucoup réfléchi sur l'impact de la science et de la rationalité scientifique sur la culture et sur l'éthique. La réflexion qu'il nous propose dans *Les enjeux de la rationalité* est une synthèse tout à fait remarquable de la question. C'est un texte d'une seule venue,

sans notes, ni références, ni appareil critique. La pensée se développe en trois parties regroupant neuf chapitres. La première partie décrit la science et la technologie. La seconde partie cerne l'impact sur les cultures : les mécanismes de l'impact, les effets de la déstructuration, les effets d'induction, l'impact sur l'éthique, l'impact sur l'esthétique. La troisième partie est un essai d'appréciation : jugement critique et prospective.

Même si le texte date de plus de 25 ans, il n'a pas vieilli. Il s'agit d'une synthèse exceptionnelle, dense et difficile, quoique déjà plus facile que d'autres travaux de Ladrière. Dans ce genre d'étude, il convient d'éviter deux écueils : condamner sans rémission la science et la technique qui nous conduisent à l'inhumain; accueillir sans réserve la science et la technique et annoncer la mort des cultures traditionnelles. La culture offre un enracinement et des finalités. Par leur abstraction et leur rationalisation, science et technique prescrivent le détachement, la suppression de tout point de vue. D'où la tension jamais résolue entre enracinement et détachement.

Ladrière pousse beaucoup plus loin que le simple constat des tensions entre science et culture et cherche les lieux de réconciliation et de fécondation réciproque. « La véritable signification humaine des systèmes doit être trouvée au niveau de l'action [...]. C'est, dès lors, par et dans l'action que les systèmes sont appelés à communiquer, non dans une sorte de confrontation directe qui devrait se résoudre en termes d'inclusion ou d'exclusion. Si l'action puise dans la culture ce qui lui donne son enracinement [...] et ses finalités [...], elle est appelée, d'autre part, à puiser dans la science et la technique les connaissances et les instruments efficaces sur lesquels elle pourra s'appuyer ». Il n'y a donc pas de schéma facile de réconciliation, de recette magique, mais une ouverture constante du chantier. « Les conditions qui créent le risque sont les conditions même qui augmentent les chances de la créativité. Mais ces chances ne sont pas du côté des conditions, qui ne les font apparaître que négativement, elles sont du côté de la liberté ».

Signalons que les réponses aux dix questions posées par J.-F. Malherbe permettent à l'auteur de clarifier et de compléter sa pensée d'une manière plus simple et plus accessible. Il s'agit en ce sens d'un complément très utile.

ANDRÉ BEAUCHAMP

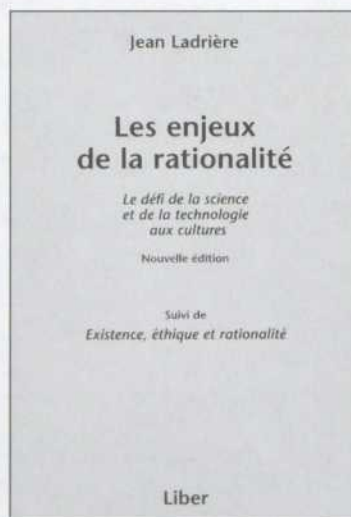
L'émergence d'un monde autre

PABLO RICHARD, *L'APOCALYPSE, RECONSTRUCTION DE L'ESPÉRANCE*, TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR NORMAND BREault, MONTRÉAL, ÉD. PAULINES, 2001, 246 P.

Il y a une exégèse biblique de la libération, de même qu'il y a une théologie de la libération. L'une et l'autre cherchent à comprendre la foi et la Bible sans faire



abstraction de la réalité sociale, politique, économique, culturelle dans laquelle la foi et les textes fondateurs prennent naissance et dans laquelle le croyant aujourd'hui se situe. Cette clef d'interprétation est partie prenante de l'option en faveur des pauvres. Elle est pétrie à même les situations d'oppression, d'in-



justice, de domination dont souffrent les exclus du monde et d'où sourdent leurs cris, leur espérance et leur poésie.

Cette façon de faire œuvre d'interprétation est très bien mise en scène par Pablo Richard dans son commentaire de l'Apocalypse. Bibliste chilien, il travaille depuis plusieurs années au Costa Rica comme responsable de la formation d'agents de pastorale en Amérique latine.

Pablo Richard nous révèle la pertinence, la richesse, l'actualité et même le caractère essentiel de l'Apocalypse pour le christianisme, souvent mis à l'écart par les autorités ecclésiastiques, considéré comme dangereux parce que prêtant flanc à interprétation hérétique et à délire prophétique. Selon l'auteur, cette mise à l'écart a contribué à renforcer le caractère autoritaire des institutions ecclésiastiques, dont l'Église cherche encore à se dépêtrer, et à la rationalisation de la théologie, la coupant de ses racines historiques, politiques et populaires.

Paradoxalement, l'Apocalypse n'est pas apocalyptique, du moins selon le sens généralement donné à ce mot, à savoir discours sur la fin du monde. Le livre ne recèle pas de secrets sur l'avenir qu'il faudrait déchiffrer à la manière des prophéties de Nostradamus, par exemple : « Dieu nous demande vigilance, non divination ». C'est moins l'avenir que le présent qui lui importe, le présent compris comme *kairos* : lieu de décision, avènement de la présence du ressuscité au sein de la communauté et dans le monde en tant que source d'espérance et de résistance. Si le présent est le lieu de la présence de Dieu, il n'en n'est pas l'icône pour autant. L'Apocalypse révèle le germe subversif de la foi chrétienne, rebelle à la domination, arrache à la réalité son masque de fatalité et creuse la brèche dans l'immuable pour donner sens à la liberté. Un monde autre – qui n'est pas un autre monde – est possible.

Le temps de l'Apocalypse est celui des communautés chrétiennes au sein de l'Empire romain qui cherchent à résister à l'emprise idéologique, à sa vision du

monde impériale autant qu'aux persécutions. Il s'y développe une « critique théologique de l'Empire », de son système d'oppression et d'exclusion, de ses mécanismes d'endoctrinement, comme le donne à voir le cœur de l'Apocalypse, les chapitres 12 à 15, selon l'analyse qu'en fait Pablo Richard.

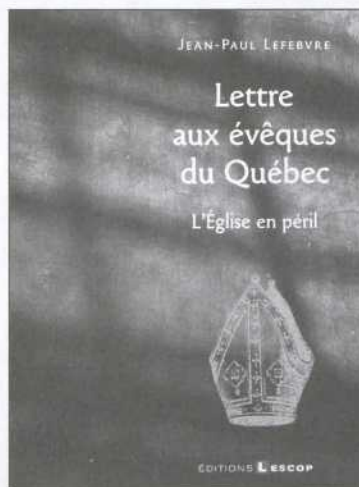
Selon l'auteur, nous sommes confrontés aujourd'hui à une situation similaire avec le néolibéralisme comme système de domination. Et ce texte biblique à première vue rébarbatif, tant y foisonnent les symboles et les mythes, se révèle être une source où puiser force et espérance dans la résistance à l'idolâtrie du marché. Bonne nouvelle en temps de sécheresse!

JEAN-CLAUDE RAVET

Cri d'alarme

JEAN-PAUL LEFEBVRE, LETTRE AUX ÉVÊQUES DU QUÉBEC. L'ÉGLISE EN PÉRIL, MONTRÉAL, L'ESCO, 2001, 78 p.

Un certain nombre de lecteurs connaissent Jean-Paul Lefebvre, le fondateur du réseau Culture et foi. Plusieurs



visitent d'ailleurs régulièrement le site sur Internet. Dans cette lettre qu'il adresse aux évêques du Québec, l'auteur crie à la fois sa souffrance et son amour de l'Église. Oui, il faut aimer l'Église pour oser mettre sur la table ce qui la défigure

et l'empêche d'être une joyeuse annonciatrice du Royaume. Il faut aimer l'Église pour oser s'adresser directement aux évêques qui en sont les pasteurs et non répandre son amertume à qui veut bien l'entendre. Agir ainsi est assumer sa responsabilité de laïc chrétien adulte. Rares sont ceux et celles qui se donnent la peine d'exposer ouvertement leurs positions.

L'ouvrage se présente un peu comme un testament, mêlant des éléments autobiographiques à des réflexions sur la place des laïcs dans l'Église, sur l'autoritarisme romain, l'absence de débat et les impasses actuelles... Un réel désir de vivre selon l'esprit évangélique et la recherche de crédibilité sous-tend l'ensemble de l'ouvrage. Véritable plaidoyer pour que les baptisés soient reconnus à part entière et exercent leurs responsabilités au sein du peuple de Dieu tel que le concile Vatican II l'a remis en valeur.

L'auteur a aussi le souci de la transmission de l'héritage chrétien, particulièrement à la jeunesse. Enfin, il exprime son admiration pour les femmes : « La souffrance, l'humiliation et la colère accumulées par les femmes, religieuses et laïques, qui militent encore dans l'Église catholique, représentent une énergie énorme. Je dirais qu'elles sont les principaux piliers du temple. Il ne faudrait pas qu'on les néglige trop longtemps. »

Une lecture tonifiante, des propos faits pour réveiller ceux et celles qui seraient guettés par l'assoupissement.

ANNE-MARIE AITKEN

Soirées Relations

À MONTRÉAL

Fini l'État providence?

En compagnie de :

Ruth Rose, professeure au Département de sciences économiques de l'UQAM,
Guy Paiement, agent de recherche et de développement au Centre Saint-Pierre,
François Saillant, FRAPRU.

LUNDI 25 MARS 2002, DE 19 H 00 À 21 H 30,

À LA MAISON BELLARMIN, 25, RUE JARRY OUEST (MÉTRO JARRY OU DE CASTELNAU).

À QUÉBEC

La science se fout-elle de l'éthique?

Conférenciers, date et lieu à préciser.

Renseignements : Françoise Nduwimana (514) 387-2541 ou fnduwimana@cjf.qc.ca

Contribution volontaire : 5 \$

Relations

société politique religion

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

ABONNEZ-VOUS...

UN AN : 30 \$ DEUX ANS : 55 \$

À L'ÉTRANGER (UN AN) : 35 \$

ÉTUDIANT : 25 \$ (SUR JUSTIFICATIF)

par téléphone : (514) 387-2541

par télécopieur : (514) 387-0206

par courriel : relations@cjf.qc.ca

par la poste :

Relations

a/s Mme Hélène Desmarais

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

Oui, je désire un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Je désire également envoyer un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$
à la personne suivante :

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Montant total : _____ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*)

Visa Mastercard

NUMÉRO DE LA CARTE _____

EXPIRATION _____ SIGNATURE _____

LE DEVOIR

*Un témoin
incontournable*



C'est bien pensé,
bien écrit.
C'est différent...

Le journal indépendant